

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES
CHASSEURS DE L'HÉRAULT
VENDREDI 5 AVRIL 2024 A VIAS**

Le 5 avril 2024 à 18 h 00, les membres de l'association « Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Vias sous la présidence de Max ALLIES.

Les convocations ont été faites régulièrement en date du **1^{er} mars 2024 dans un journal local d'information générale ou d'annonces légales et par courrier aux adhérents territoriaux le 1^{er} mars 2024**. La convocation précisait l'ordre du jour ci-dessous et indiquait que tous les documents seront consultables sur le site de la FDC 34 <https://www.chasse-nature-occitanie.fr/herault/> (rubrique « actualités ») au moins huit jours avant (art. 5.19 du règlement intérieur). L'ensemble des documents ont été mis en ligne le 26 mars 2024.

Les droits de vote ont été arrêtés au 15 mars 2024 conformément à l'article 11.101 des statuts : 541 adhérents territoriaux correspondant à 15 296 voix à jour de leur cotisation pouvaient participer au vote de l'assemblée dématérialisée. **Aucun adhérent ne pouvait détenir plus de 159 voix.**

Il a été établi une feuille de présence des membres présents et représentés. Ladite feuille de présence permet de constater que **116** membres de l'association sont présents ou représentés correspondant à un total **5 429 voix**.

Conformément à l'article 11.84 des statuts, l'assemblée générale a pu valablement délibérer sur **l'ordre du jour statutaire** suivant arrêté par le conseil d'administration du 20 février 2024 :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 07 avril 2023,
- Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération,
- Rapport de gestion du trésorier,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2023,
- Approbation des comptes de l'exercice 2022-2023, quitus, affectation du résultat,
- Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2024-2025,
- Votes du montant des cotisations 2024-2025, des participations financières du plan de chasse 2024-2025, des participations financières des territoires pour lesquels est délivré un carnet de battues 2024-2025,
- Vente parcelle de Capestang (art 11.90 des statuts)
- Questions écrites.

OUVERTURE DU CONGRES

Max ALLIES : « Mesdames, Messieurs, je remercie les personnalités présentes à la tribune ou dans la salle, les représentants du monde associatif, agricole, politique et vous tous amis chasseurs. Je souhaite que nous puissions rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée générale en ayant une pensée pour eux notamment Alexandra SONAC et sa fille décédées en Ariège lors des manifestations agricoles du début d'année, Henri DULAU décédé lors d'une battue à Béziers et Joseph MESTRE qui a été un fervent défenseur du lapin. Je n'oublie pas tous les autres chasseurs et chasseresses pour lesquels nous avons tous une pensée. Je vous demande d'honorer une minute de silence ».

OUVERTURE DE LA SEANCE

Max ALLIES : « Bonjour à toutes et à tous. Conformément à l'article 11.85 des statuts, les travaux de l'assemblée générale vont être dirigés par mes soins avec le concours du bureau. Je vais passer maintenant la parole à Bernard BELLIURE pour le Saint Hubert Club de Vias puis à Jordan DARTIER qui nous accueille dans le théâtre de l'Ardaillon sur la commune de Vias. »

ALLOCATION D'ACCUEIL

INTERVENTION de Bernard BELLIURE, membre du comité directeur du Saint Hubert Club de Vias.

INTERVENTION de Jordan DARTIER, maire de Vias.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Max ALLIES : « Comme il est de tradition, je vais procéder à la lecture pour la remise des médailles pour services rendus à la cause cynégétique. Cette année la remise sera effectuée par Monsieur le Préfet François-Xavier LAUCH et Monsieur le Maire Jordan DARTIER. Puis, Hussein BOURGI remettra le trophée régional chasse Occitanie.

A l'appel de votre nom, je demanderai aux récipiendaires de nous rejoindre devant la tribune et de rester pour la photo de groupe.

La médaille de Bronze des Fédérations a été attribuée à :

- **Jean TOIRON**, âgé de 79 ans, il chasse depuis 1966 sur le territoire du Pic St Loup notamment à Saint-Jean-de-Cuculles. Très actif, il gère à la fois les aménagements cynégétiques et les relations avec les propriétaires.
- **Henri CUILLE**, âgé de 92 ans, il chasse depuis l'âge de ses 16 ans. Après une carrière bien remplie qui lui a fait parcourir de nombreuses villes françaises, Henri réside désormais à Colombières-sur-Orb. La passion est toujours intacte et il pratique la chasse au sanglier avec l'ACCA locale.
- **Patrick BOHNERT**, âgé de 63 ans. Garde particulier très engagé et responsable de l'équipe grand gibier de Juvignac. Patrick a mis en place et pris la responsabilité dans l'organisation de battues très complexes dans les zones péri-urbaines de Juvignac et Montpellier. Deux battues cette année auront permis de prélever 38 sangliers.

- **Michel CAUMETTE**, âgé de 78 ans. Il est titulaire du permis de chasser et membre de l'association de chasse de Florensac depuis 1978. Même s'il n'a pas pu prendre sa validation la dernière saison, il reste membre du conseil d'administration de Florensac et continue son travail de terrain notamment l'alimentation des points d'eau.
- **Francis LOPEZ**, âgé de 87 ans, il a été membre de l'association de chasse de Montagnac tout en étant au conseil d'administration pendant 30 années. Il n'a jamais cessé d'être volontaire pour la société de chasse pour la réalisation d'aménagement et la vie associative.
- **Christian FERRIER**, âgé de 70 ans, il est le président de la société intercommunale de chasse de Montpeyroux, Arboras, Lagamas. Très engagé pour le petit gibier avec son équipe, il passe son temps à aménager le territoire en faveur de la biodiversité. La FDC 34 lui remet une médaille pour son engagement et pour les résultats obtenus.
- **Guy ROUDIER**, il est rentré il y a 20 ans au conseil d'administration de la Fédération, directement au poste de trésorier adjoint. Depuis 2013, il est le trésorier de la FDC 34. Si la fédération est aujourd'hui en bonne santé, elle le doit en grande partie à l'action bienveillante et vigilante de notre cher Guy.

La médaille d'Argent des Fédérations a été attribuée à :

- **Jean-François EMIER** qui est âgé de 79 ans. Il est remercié pour l'ensemble des services rendus à la société de chasse de Béziers mais aussi pour son implication auprès de l'association des piégeurs de l'hérault qu'il préside depuis de nombreuses années.
- **Pascal ARNAUD**, agent de l'Office Français de la Biodiversité qui a été engagé pour le monde cynégétique durant toute sa carrière. La retraite arrivant en 2024, la médaille d'argent de la fédération lui est décernée pour l'ensemble de sa carrière et du service rendu pour la cause cynégétique

Remise du trophée chasse durable :

Le trophée est remis par Hussein BOURGI à l'association des chasseurs de Corneilhan pour leurs travaux sur l'aménagement et l'ouverture du territoire sur leur commune. »

PARTIE STATUTAIRE

Max ALLIES : « Conformément à l'article 5.24 du règlement intérieur de la fédération des chasseurs de l'Hérault préparé par le conseil d'administration du 7 septembre 2020 et adopté par l'assemblée générale le 3 avril 2021, je vous rappelle que le vote à mains levées sera la règle pour toutes les délibérations soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 AVRIL 2023

Pour commencer nos travaux, Je vous demande d'approuver le procès-verbal de séance de l'assemblée générale du 7 avril 2023 dont de larges extraits ont été publiés dans le bulletin de juillet 2023 et dont l'intégralité est disponible sur le site Internet de la fédération <https://www.chasse-nature-occitanie.fr/herault/>. »

- ➔ Le procès-verbal de l'Assemblée Générale dématérialisée du 7 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA SITUATION, LA GESTION ET LES ACTIVITES DE LA FEDERATION

Max ALLIES : « Conformément à l'article 11 point 86 des statuts des fédérations, je vous rappelle que l'assemblée générale entend le rapport du président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération.

Ce rapport va vous être présenté dans le cadre d'un film de 30 minutes réalisé en collaboration avec la société VERIS que je remercie (accessible en ligne depuis la chaîne YouTube de la FDC 34).

Cette présentation développera les principaux thèmes et actions menées sur tous les terrains dans la concertation et l'unité au cours de l'année écoulée, ce qui fut également le cas lors des quatre réunions préparatoires de secteur dans tout le département de l'Hérault.

Je compléterai si nécessaire cette présentation du rapport sur la situation, la gestion et les activités de la FDC 34 ».

Max ALLIES : « Je vous demande à présent d'approuver, par vos votes, l'intégralité des dispositions présentées dans le rapport de la situation, la gestion et des activités de la fédération ».

- ➔ Le rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022-2023 PAR LE TRESORIER, GUY ROUDIER

Projection PPT 9 diapos (CF annexe).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (EUROPEENNE D'EXPERTISE) SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2023

Max ALLIES : « *le commissaire aux comptes a adressé son rapport relatif à l'exercice clos au 30 juin 2023 sur le contrôle des comptes annuels de notre association, la justification de ses appréciations ainsi que les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi. Etant absent aujourd'hui pour des questions logistiques, il a demandé à Guy ROUDIER de lire son rapport. Ce dernier va vous lire les conclusions* ».

Guy ROUDIER : « *Ce rapport certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.* »

En ce qui concerne le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, aucune convention n'est à soumettre à l'assemblée générale

C'est sans aucune réserve que notre Commissaire aux comptes certifie les comptes clos au 30 juin 2023 ».

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL ET ANNONCE DES COTISATIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES 2024-2025 PAR LE TRESORIER ADJOINT, ERIC CLERGUE

Budget prévisionnel : projection PPT 3 diapos (CF Annexe).

Cotisations, participations financières : projection PPT 4 diapos (CF Annexe).

« La FDC 34 a monté le budget prévisionnel 2024-2025 en estimant une perte de 500 validations du permis de chasser. Toutefois, il est proposé de garder les prix des cotisations départementales au même montant que la saison 2023-2024. »

« La méthodologie et le principe d'application de la participation financière des territoires de chasse au travers du plan de gestion du sanglier ont été approuvés par l'assemblée générale dématérialisée du 3 avril 2021. Ils restent identiques pour la saison 2024-2025. C'est la commune dont la surface de chasse est la plus grande (cf. cartographie du carnet de battues) qui servira à fixer le montant de la part variable pour le ou les carnets de battues situées sur plusieurs communes ».

VOTE DES RESOLUTIONS FINANCIERES PROPOSEES PAR LA FDC 34 ET PRESENTÉES PAR MAX ALLIES (PROJECTION PPT 8 DIAPOS)

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022-2023 - QUITUS – AFFECTATION DU RESULTAT

Première résolution : « Après avoir entendu la lecture du rapport du trésorier ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2023, je vous demande d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ».

- ➔ Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale.

Deuxième résolution : « Je vous demande de donner quitus au conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 ».

- ➔ L'assemblée générale donne quitus à l'unanimité au conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos au 30 juin 2023.

Troisième résolution : « Sur proposition du conseil d'administration, je vous demande d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 d'un montant de 367 722,76 € au compte de réserves »:

- ➔ L'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 d'un montant de 367 722,76 € au compte de réserves est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2024-2025

Quatrième résolution : « Suite à la présentation du Trésorier adjoint, je vous demande d'approuver le budget 2024-2025 caractérisé par un total de produits de 2 505 456 € et un total de charges de 2 505 456 € ».

- ➔ Le budget prévisionnel de l'exercice 2024-2025 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

VOTE DU MONTANT DES COTISATIONS 2024-2025

Cinquième résolution : « Suite à la présentation du budget 2024-2025 par le Trésorier adjoint, je vous demande d'approuver le montant des cotisations selon les modalités suivantes :

- *Prix du timbre fédéral : 96 €,*
- *Prix du timbre temporaire pour 9 jours : 48 €,*
- *Prix du timbre temporaire 3 jours : 24 €.*

- *Prix de la vignette sanglier : 20 €,*
- *Prix de la vignette temporaire sanglier pour 9 jours : 10 €,*
- *Prix de la vignette temporaire sanglier pour 3 jours : 5 €.*

- *Adhésion territoriale : 100 €.*

- *Cotisation FRC Occitanie : 500 € ».*

➔ **Le montant des cotisations 2024-2025 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.**

VOTE DU MONTANT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DU PLAN DE CHASSE 2024-2025

Sixième résolution : « Suite à la présentation du budget 2024-2025 par le Trésorier adjoint, je vous demande d'approuver le montant des participations financières plan de chasse 2024-2025 selon les modalités suivantes :

- *Cerf élaphe : 80 €,*
- *Cerf élaphe de substitution : 160 €,*
- *Daim : 37 €,*
- *Mouflon : 30 €,*
- *Chevreuil : 17,50 € ».*

➔ **Le montant des participations financières plan de chasse 2024-2025 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.**

VOTE DU MONTANT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DES TERRITOIRES POUR LESQUELS EST DELIVRE UN CARNET DE BATTUES 2024-2025

Septième résolution : « Suite à la présentation du budget 2024-2025 par le Trésorier adjoint, je vous demande d'approuver le montant des participations financières issues du plan de gestion sanglier pour tous les territoires de chasse auxquels est délivré un carnet de battues en fonction de l'indemnisation des dégâts du dernier exercice clos selon les modalités suivantes :

- *Participation financière = part fixe de base 100 € + part variable en fonction des classes des indemnisations de la commune :*
 - *commune verte : aucune indemnisation = part variable à 0 €,*
 - *commune orange : indemnisation inférieure à 1 000 € = part variable à 100 €,*
 - *commune rouge : indemnisation supérieure à 1 000 € mais ne faisant pas partie du top 20 = part variable à 200 €,*
 - *commune grise : 20 communes les plus indemnisées = part variable à 300 €,*
 - *commune noire : commune point noir = part variable à 400 € ».*

- Le montant des participations financières des territoires pour lesquels est délivré un carnet de battues 2024-2025 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

VOTE DE L'AUTORISATION AU PRESIDENT DE PROCEDER A LA VENTE DE LA PARCELLE I 387 A CAPESTANG

Max ALLIES : « La FDC 34 dispose d'une parcelle sur l'étang de Capestang. Il s'agit de la parcelle I387 d'une superficie de 6 ha 41 a 75 ca. ».

- L'autorisation est approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale.

QUESTIONS ECRITES

Max ALLIES : « Je rappelle que pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elle doit être présentée par cinquante adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération, au moins vingt jours avant le jour de l'assemblée générale, soit le 15 mars 2024 (article 11 points 91 à 93 des statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault).

Aucune question rentrant dans ce cadre n'est parvenue à la fédération.

**L'ensemble des documents sera annexé au procès-verbal et mis en ligne sur le site internet de la FDC 34
<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/herault/>**

DISCOURS DES PERSONNALITES

- Jean JACQUES DAUMAS, Président de la Fédération de la Pêche 34,
- Anne-Marie GRESLE, Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault,
- Roseline LABARRIERE DUCHAMP, Présidente du Syndicat des Forestiers Privés Occitanie,
- Francis CROS, Président de l'Union Régionale des Communes Forestières Occitanie, Président de l'Association des Communes Forestières de l'Hérault,
- Philippe COSTE, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, représentant Jérôme DESPEY excusé,
- Christophe MORGO, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Hérault, délégué à l'environnement, Maire de Villeveyrac, représentant Kléber MESQUIDA Président du Conseil Départemental de l'Hérault,
- Hussein BOURGI, Sénateur de l'Hérault,
- François-Xavier LAUCH, Préfet de l'Hérault.

ALLOCUTION DE CLOTURE DES TRAVAUX DU CONGRES PAR LE PRESIDENT MAX ALLIES

« Je voudrais adresser mes remerciements à toutes les personnes présentes dans cette salle et à toutes les personnes avec lesquelles nous avons un partenariat ou une collaboration. Vous trouverez derrière moi sous forme de générique l'ensemble des personnes et organismes que nous remercions vivement. Afin de terminer cette assemblée je demande au Rallye Trompe Méditerranée de bien vouloir sonner le Clocher de Dampierre. Je vous souhaite une bonne soirée ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Secrétaire

Frédéric MONTEL



Le Président

Max ALLIES

PERSONNALITÉS PRÉSENTES OU REPRÉSENTÉES

- François XAVIER-LAUCH, Préfet de l'Hérault,
- Christian BILHAC, Sénateur de l'Hérault,
- Hussein BOURGI, Sénateur de l'Hérault, représentant Carole DELGA,
- Laurence CRISTOL, Députée de la 3^{ème} circonscription de l'Hérault,
- Stéphanie GALZY, Députée de la 5^{ème} circonscription de l'Hérault,
- Christophe MORGON, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Hérault, délégué à l'environnement, Maire de Villeveyrac, représentant Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Départemental,
- Sébastien FREY, Conseiller départemental local,
- Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Conseillère départementale locale,
- Jérôme BOISSON, Président de la commission Économie rurale - Agriculture - Viticulture - Pêche,
- Jordan DARTIER, Maire de Vias,
- Eric FLORES, Directeur SDIS34, représenté par Hervé WEIL et Alain VERGE,
- Philippe COSTE représentant Jérôme DESPEY, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault,
- Francis CROS, Président de l'Union Régionale des Communes Forestières Occitanie, Président de l'Association des Communes Forestières de l'Hérault,
- Roseline LABARRIERE DUCHAMP, Présidente du Syndicat des Forestiers Privés Occitanie,
- Jean DE MARIN DE CARRANRAIS, Responsable d'unité production ONF,
- Emmanuel RICODEAU, Chef du service départemental de l'OFB,
- Max ALLIES, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault, Conseiller Régional d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, délégué à la Chasse et à la Pêche,
- Régine MATHIEU, Vice-Présidente de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Adrien BONAFE, Vice-Président de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Guy ROUDIER, Trésorier de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Eric CLERGUE, Trésorier Adjoint de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Anne-Marie GRESLE, Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault,
- Christian ALLIES, Président de l'AFACCC34,
- Franck BALMEFREZOL, Délégué Départemental Rencontres Saint Hubert,
- Timo GOOVAERTS, Président de l'ADCA34,
- Pauline PONS, Présidente de l'ACFH, administratrice et membre du CA de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault,
- Clément VERON, Président de l'AJCH,
- Alain ROUANNET, représentant la section départementale Hérault du Club National des Bécassiers,
- Joël ROUX, Président de l'ADCGG34,
- Daniel DEVIC, Association recherche sang Héraultais,
- Jean-François EMIER, Président de l'ADPAH,
- Xavier MENTION, Secrétaire de l'ARGGB 34,
- Sylvie LHERMET, représentant l'AMF et l'AMR 34,
- Thierry JALBAUD, MBF Antenne du Haut Languedoc,
- Noël DARDOISE, Gérant du Ball trap de Poussan,
- Charles SALIES, Avocat,
- Jean-Pierre CAMPLONG, délégué du procureur de Béziers,
- Romain PACI, adjudant gendarmerie référent chasse du secteur,
- Christophe VIDORI, responsable de la police municipale de Vias,
- Bruno BOICHE, responsable de la brigade environnement de Vias,
- L'ensemble des administrateurs et membres présents du CA de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault,

- L'ensemble des anciens membres du conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault présents,
- L'ensemble du personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault,
- L'ensemble des estimateurs et des Lieutenants de louveterie présents,
- L'ensemble des gardes particuliers présents,
- Le Saint-Hubert club de Vias.

PERSONNALITÉS EXCUSÉES (par ordre alphabétique)

- Aimé ALCOUFFA, ancien administrateur fédéral,
- Frédérique ASSAL, Présidente Pays ARBRE 34,
- Guylaine ARCHEVEQUE, Directrice de l'Agence Territoriale Hérault/Gard de l'Office National des Forêts,
- Francis BARTHES, ancien administrateur fédéral,
- Florence BRUTUS, Vice-Présidente Conseil Régional,
- Henri CABANEL, Sénateur de l'Hérault,
- Sylvain CARRIERE, Député de l'Hérault,
- Général Thomas DEPRECQ, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant le groupement de gendarmerie départemental de l'Hérault,
- Benoît DESMARTIN, Commissaire divisionnaire, Contrôleur Général, Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Luis DE SOUSA, Responsable des forêts et chasse DDTM,
- Thierry DURAND, Directeur Adjoint DDTM,
- Stéphane DUSFOUR, ancien administrateur fédéral,
- Etienne FREJEFOND, Directeur Régional Occitanie de l'OFB,
- Bernard GANIBENC, administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault,
- Jacques GISCLARD, Président de l'AGCPH,
- Jean-Pierre GRAND, Sénateur de l'Hérault,
- Paul JACOUD, Inspecteur des douanes,
- Le Cabinet comptable In Extenso Occitanie représenté par Florence KASZUBA,
- Fabrice LEVASSORT, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault,
- Jacques LUCBEREILH, Sous-Préfet de Béziers,
- Daniel LOPEZ, inspecteur,
- Aurélien LOPEZ LIGUORI, Député de l'Hérault,
- Emmanuelle MENARD, Députée de l'Hérault,
- Frédéric MONTEL, Secrétaire de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault,
- Nathalie OZIOL, Députée de l'Hérault,
- Marie PASSIEUX, Présidente Hérault Sport, Conseillère Départementale,
- Marie Alice PELE, Vice-Présidente Conseil Régional,
- Yvon PELLET, Vice-Président délégué à l'économie agricole et à l'aménagement rural,
- Olivier PICARD, Directeur CRPF,
- Gérard POUGET, administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault,
- Jean-Claude RICCI, Directeur de l'IMPCF,
- Frédéric ROIG, Président de l'Association des Maires du département de l'Hérault,
- Sébastien ROME, Député de l'Hérault,
- Frédéric ROUILLE, Commissaire aux Comptes,
- Jean-Pierre SANSON, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie,
- Philippe SOREZ, Député de l'Hérault,
- Vincent TARBOURIECH, Chef du Service Départemental de l'OFB de l'Hérault,
- Serge VEZINHET, ancien administrateur fédéral,
- Patrick VIGNAL, Député de l'Hérault,
- Frédéric VILLEROUX, Lieutenant-Colonel.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA GESTION, LA SITUATION ET LES ACTIVITÉS DE LA FDC 34

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 AVRIL 2024 À VIAS

Réunions de secteurs :

- Saint Jean de Védas le 20 février
- Sallèles du Bosc le 22 février
- Corneilhan le 27 février
- Saint Etienne Albagnan le 29 février

GENERALITES – FAITS MARQUANTS

- Accident mortel à Béziers
- Création Filière Venaïson
- SIA reporté au 31/12/2024
- Accords FNC agriculture
- Convention partenariat agriculteurs
- Barèmes viticoles
- SDGC à renouveler pour avril 2025
- Le 31 janvier, FDC 34 détériorée, enquête en cours...
- Venue de la FNC et du président SCHRAEN



La FDC 34

- Est agréée pour la protection de l'environnement (arrêté du 16/09/2022)
- Est habilitée à prendre part au débat dans le cadre des instances consultatives départementales (Arrêté du 30/07/2019)

Ses missions sont diverses, à la fois techniques et administratives

Missions administratives

- Validation du permis de chasser
- Indemnisation dégâts Grand Gibier
- Gestion des adhérents
- Gestion des ACCA et plan de chasse
- Gestion des carnets de battues
- Mise en place du SDGC...

Missions techniques

- Formation permis de chasser
- Formation Sécurité
- Formations spécifiques
- Comptage des espèces gibier
- Prévention des dégâts
- Conseils techniques, suivi sanitaire...



LE GUICHET UNIQUE

- 14 588 permis de chasser validés (- 553) et 5 228 vignettes sangliers (+12)

- Permis nationaux représentent 42 % des permis validés dans l'Hérault (6 257)

- 7 418 validations par internet dont 6 463e-validations

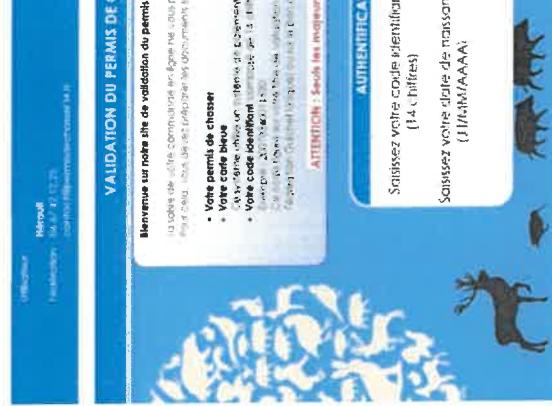
- 9 770 contrats d'assurance souscrits

- Rappel : Si inscription au fichier FINIADA, aucune délivrance de la validation du permis de chasser

- Problème de distribution des carnets bécasse à cause de La Poste (courrier de réclamation envoyé à ce titre)

- De juin à octobre, aucune validation n'est délivrée le jour même. Nécessité de s'organiser à l'avance ou de valider sur internet. Pensez aussi en cas de duplicata de donner votre nouveau numéro à la FDC 34.

- En 2024 : changement de la plateforme pour les validations internet



L'INDEMNISATION DES DEGATS

Saison	Nombre de dossiers	Montant indemnisations (€)
2023-2024 (au 19/11/2023)	172	293 755 (provisoire)
2022-2023	132	185 392
2021-2022	204	181 180
2020-2021	266	276 436

Saisons complètes sauf 2023-2024

L'INDEMNISATION DES DÉGATS

Commune	Montant indemnisé (€) Provisoire	Part Montant départ. Provisoire
St Jean de la Blaquière	30 790	10 %
Argelliers	18 661	6 %
Lacoste	15 286	5 %
Faugères	12 755	4,2 %
Moules et Baucels	12 024	4 %
Vailhauquès	11 090	3,8 %
St Privat	10 350	3,5 %
Cazilhac	8 181	2,8 %
St Nazaire de Ladarez	8 112	2,8 %
Juvignac	7 902	2,5 %
TOTAL « top 10 »	135 155	44,6 %
TOTAL Département (342 communes)	293 755	100 %
		2 474 €

10 communes représentent à elles seules quasiment 45 % du montant des

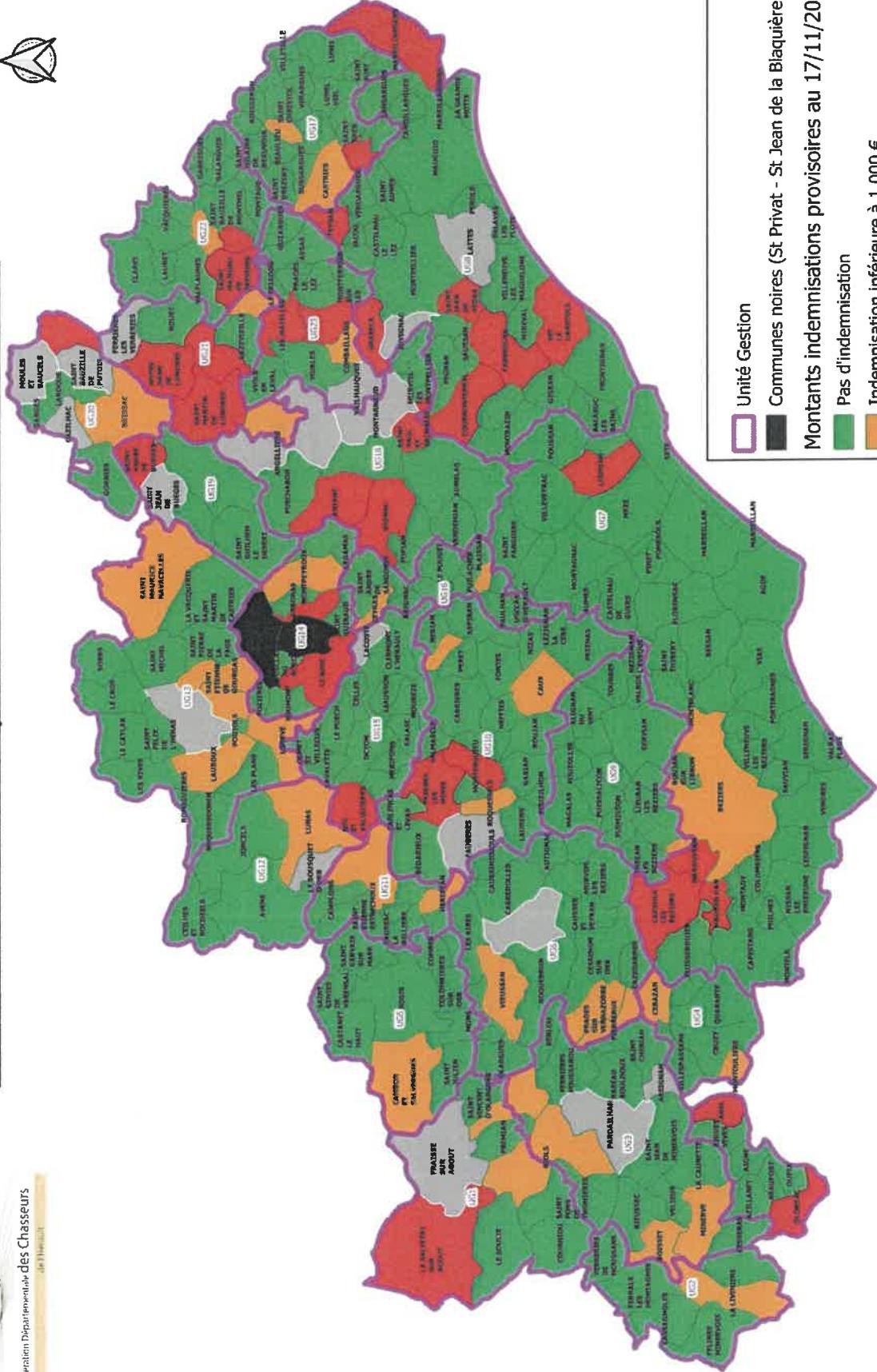


L'INDEMNISATION DES DÉGATS

Montants des indemnisations provisoires 2023-2024 au 17/11/2023



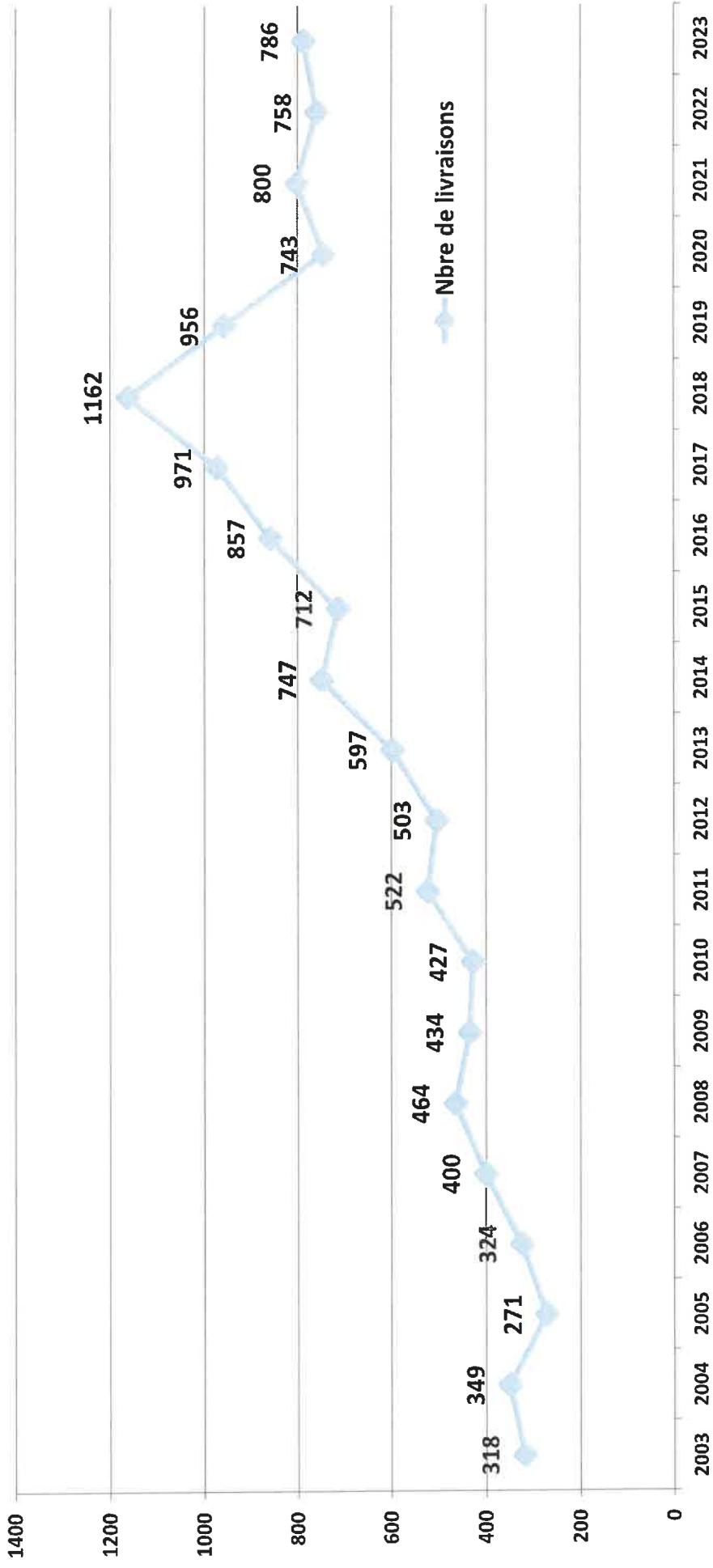
Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Hérault



0 10 20 km

L'INDEMNISATION DES DÉGATS

Nombre de demande de prêt de matériel de clôture par année



L'INDEMNISATION DES DEGATS : Budget matériel

MATERIEL EN STOCK AU 30/06/2023	
A la FDC 34	50 063 €
Chez les agriculteurs	81 100 €
TOTAL STOCK :	131 163 €

PREVISIONNEL ACHAT MATERIEL EN 2024-2025	
Electrificateurs, piles, batteries, etc.	110 000 €
Effaroucheurs sonores, subventions clotures fixes	50 000 €
TOTAL ACHAT :	160 000 €

PLAN DE GESTION SANGLIER

- Document de gestion inscrit dans l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture
- Opposable chaque année à l'ensemble des chasseurs du département
- Pas de modification du calcul de la participation financière des territoires pour la saison 2024-2025
- Pour rappel, ce dispositif est l'une des conséquences de la loi chasse de 2019 avec le permis « à 200 € »

LES FORMATIONS

- L'ensemble des formations ont pu se tenir quand le nombre de participants était suffisant
- Formation sécurité en battue « réservée » en priorité aux personnes qui ont l'obligation de passer la formation (nouveaux responsables de carnets de battues)
- Mise en place d'une nouvelle formation « petit gibier » au printemps 2024



LA FORMATION DECENNALE

- Formation décennale **obligatoire** accessible en distanciel directement depuis votre espace adhérent
<https://fdc34-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx>
- Depuis avril 2023, mise en place de formation en présentiel avec les administrateurs de la FDC 34. A compter de mars 2024, mise en place de formation en présentiel avec les techniciens fédéraux.
- A ce jour, 1 694 chasseurs formés dont les 2/3 lors des formations en présentiel



LE PERMIS DE CHASSER



- En 2023, 361 personnes formées au permis de chasser dont 217 qui ont obtenu leur permis
- Depuis le 9 janvier 2023 ouverture d'une plate-forme dédiée avec inscription en ligne au niveau de l'OFB
- Refonte de la formation pratique et théorique afin d'améliorer le taux de réussite des candidats au premier examen depuis novembre 2023
- Un formateur recruté depuis le 2 janvier 2024
- La FDC 34 recherche toujours un site afin d'y implanter son centre de formation et d'examen du permis

LES GARDES PARTICULIERS ET LES PIÉGEURS

Association des Gardes Chasse Particuliers de l'Hérault (AGCP34)

- 65 adhérents
- 54 sociétés de chasse sous convention
- Formation des nouveaux gardes :
 - 13 gardes formés en 2023
 - Session 2024 les 30 et 31 mai

Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA34)

- 174 piégeurs adhérents
- Formation des nouveaux piégeurs :
 - 68 piégeurs formés en 2023
 - Session 2024 les 26 et 27 avril

LE PETIT GIBIER

- Politique générale de la FDC 34 tournée vers la chasse du petit gibier
- Rencontre avec les adhérents territoriaux lors de 2 réunions le 29 Juin (Agde) et 03 Juillet (Gignac) 7 adhérents territoriaux se sont déplacés
- Bilan global de ces réunions :
 - Présence de territoires avec des résultats qui doivent servir d'exemple
 - Actualisation du catalogue amélioration
 - Présentation d'une nouvelle méthode pour la réimplantation de la perdrix rouge présenté par Jean Claude RICCI
 - Expérimentation sur les cultures favorables au lapin de garenne
 - Mise en place d'une formation « Petit Gibier » à partir du printemps 2024

La FDC 34 soutient fortement les sociétés impliquées dans le petit gibier. La perdrix rouge et le lapin garenne demandent de nombreux efforts et nous félicitons l'ensemble de nos bénévoles pour leur persévérance et leurs résultats



LE PETIT GIBIER

Le lapin

- Grosse problématique sur l'Est de Montpellier notamment en raison de la ligne LGV et du canal BRL
- Classement ESOD sur 12 communes de l'Est Montpelliérain
- Réunion avec le monde agricole au printemps 2023 (réunion Saint Aunès)
- Partenariat avec des FDC pour effectuer des reprises de lapins.
- Grande disparité de résultats dans le département mais des secteurs semblent retrouver une petite population
- Présence de la myxomatose et de la VHD et RHDV2. Des lapins vaccinés retrouvés morts. Merci de nous les faire parvenir pour analyse.

Le lièvre

- Espèce qui tire son épingle du jeu et qui échappe globalement aux maladies (quelques cas de EBHS et de RHDV2 confirmés cette saison).
- Présent partout sur tout le territoire
- Nécessité de le gérer et ne pas hésiter à ne le tirer qu'à partir d'octobre (hase allaitante en septembre)

LE PETIT GIBIER

La perdrix rouge

- Nouvelle méthode de l'IMPCF (Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique) pour la réimplantation de la perdrix rouge
- Concernant la reproduction, il existe une très grande disparité entre les communes
- Possibilité d'avoir des résultats en travaillant notamment sur l'habitat de l'espèce
- Mise en place de la formation Petit Gibier !!!

Le faisand

- Deux associations de chasse en conventions, avec différentes méthodes de gestion
- Premier résultats printemps 2024
- Reproduction observée dans le département



LE PETIT GIBIER

Fiche de prélèvement : Merci de nous les retourner. Seulement 30% de retour en 22-23 !

Diminution des retours qui sont pourtant indispensables pour avoir des données exploitables afin de défendre les dossiers chasse et E Possibilité de saisir en temps réel ses prélevements sur l'application CHASSADAPT

Mise en place des observations Perdrix et Lapin par enquête grâce à Vigifaune

Permet de lutter contre les classements en liste rouge
Impératif d'avoir des données terrain de répartition et d'effectifs
Vigifaune est une application smartphone qui permet de recenser vos observations avec cette année un particulier sur la perdrix rouge et le lapin garenne



Nous comptons sur vous !

Les données sont le nerf de la guerre pour défendre notre

ESOD

Classement ESOD sous conditions fixées par arrêté ministériel

- Fouine, Etourneau sansonnet, Corneille Noire et Pie bavarde sur tout le département (jusqu'au 30/06/26)
- Renard sur tout le département sauf 10 communes de l'Est de Montpellier
- Nécessité de compléter le maximum de témoignage de dommage par la Faune sauvage pour le maintien du statut ESOD de ces espèces.
- Chien viverin, Vison d'Amérique, Ragondin, Raton laveur, Rat musqué, Bernache du Canada sur tout le département

Classement ESOD par arrêté préfectoral jusqu'au 30 juin 2024

- Pigeon ramier sur l'ensemble du département
- Sanglier sur une partie du département
- Lapin sur 12 communes

Piègeage

- Maintien de la prime à la prise dans le catalogue Amélioration de la Chasse
- Aide à l'achat des pièges par une commande groupée à la fin de l'année
- Avenant à la convention avec le Symbio pour un dédommagement de 6 € par ragondin / rat musqué



LE GIBIER D'EAU

Commission Gibier d'Eau

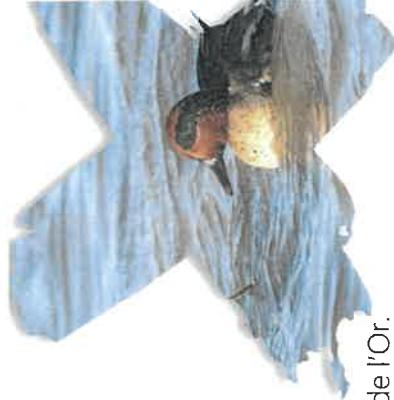
- Commission Gibier d'Eau qui s'est déroulée le 09 08 2023
- Plus de 22 adhérents territoires représentés

Principaux faits de 2023 / 2024

- Le virus de la Grippe aviaire a fortement affecté les oiseaux d'eau au printemps et à l'été 2023 notamment sur le pourtour de l'étang de l'Or.
- Peu de cas de botulisme signalés.
- En raison d'un retard de l'administration les baux du DPM de 2014 ont été prolongés pour une saison et seront amodiés aux ACMs en 2024. **Cette nouvelle conditionnée au retour de tous les carnets de hutte pendant une période probatoire de 3 saisons.**
- Le déficit pluviométrique a fortement affecté les zones humides du département dès l'ouverture de la chasse, l'absence d'eau empêchant sa pratique sur de nombreux terrains par l'absence des pluies automnales et hivernales a compromis également l'hivernage des anatidés.
- La circulation active de la grippe aviaire en élevage et en faune sauvage au début de l'hiver à entraîné un rehaussement du niveau de risque à élevé par AM, limitant l'utilisation des appellants.
- La FDC 34 proposera à la prochaine AG de vendre la parcelle dont elle est actuellement propriétaire sur l'étang de Capestang.
- Suite à un règlement Européen, **le port et l'usage du plomb est interdit dans une bande 100 m autour des zones humides.**
- Possibilité de saisir les prélèvements de gibier d'eau sur l'application CHASSADAPT (hors prélèvement chasse de nuit).
- Volonté de développer la nidification des anatidés par la pose de Nest tube.
- Participation à la convention FNC / ANCGE pour la lecture des ailes. Appel aux volontaires pour la récolte des ailes dès la prochaine saison. Application smartphone | ailes en développement

Obligations

- Obligation de rendre son carnet de hutte. Il est indispensable d'avoir le retour des prélèvements afin de disposer de données chiffrées pour défendre la chasse
- Obligation de déclarer la détention des canards appelants en début de chaque saison de chasse contre remise d'un récépissé
- Depuis le 1^{er} juillet 2022, possibilité de saisir directement en ligne dans son espace adhérant ses prélevements de nuit et sa déclaration d'appelant. Le certificat de déclaration est aussitôt délivré



LE GIBIER MIGRATEUR TERRESTRE

La bécasse des bois

- Problème postaux avec beaucoup de carnets de prélèvements qui ne sont jamais arrivés à destination. La FDC 34 a dû renvoyer plus de 1700 carnets. **Privilégié l'application CHASSADAPT pour éviter ces déconvenues**
- PMA maximal de 3/j, 6/s, 30 par saison
- Chaque prélèvement doit être notifié soit à travers le carnet de prélèvement, soit l'application ChassAdapt.
- Retour obligatoire du CPB à la fin de saison de chasse ou saisi sur l'espace adhérent du site Internet
- Suivi des Bécasse dans le cadre en période gel prolongé à Bourbaki
- Partenariat avec le CNB34, renforcement de la collecte d'ailes et organisation de deux soirées lecture d'ailes



Les autres gibiers migrants

- Tourterelle des bois toujours sous moratoire
- Très grandes hétérogénéités des passages et de l'hivernage des grives et des palombes sur l'ensemble du département



LE GRAND GIBIER

Le Sanglier

- Bilan affût-approche du 1^{er} juin au 9 septembre 2023 :
 - 2664 sorties
 - 1120 sangliers tués (- 1,5 %)
- Bilan battues mi-saison au 19 novembre 2023 :
 - 5439 sorties
 - 5922 sangliers tués (+ 2 %)
- Bilan battues saison complète 2022-2023
 - 18718 sorties (19 281)
 - 20582 sangliers tués (18 780)
- Dernière année pour l'équarrissage des déchets dans le Lodévois Larzac (2022-2023)
 - 1 755 kg de déchets récoltés par 2 dianes



LE GRAND GIBIER SOUMIS AU PLAN DE CHASSE

- Le cerf élaphe
 - Attribution 23-24 : 144
 - Attribution 22-23 : 132
 - Réalisation 22-23 : 114
 - Rappel réglementaire : constat de tir, photographie de l'animal et du bracelet apposé après le prélèvement



- Le mouflon
 - Attribution 23-24 : 739
 - Attribution 22-23 : 631
 - Réalisation 22-23 : 561
 - Rappel réglementaire : constat de tir après le prélèvement



LE GRAND GIBIER SOUMIS AU PLAN DE CHASSE

- Le chevreuil

- Attribution 23-24 : 4 496
- Attribution 22-23 : 4 468
- Réalisation 21-22 : 4 024
- Rappel réglementaire : constat de tir après le prélèvement
- Possibilité d'un plan de chasse à partir de 25 ha d'un seul tenant
- Grand gibier le plus prélevé dans notre département après le sanglier



- La sérothèque

- 65 prélèvements pour la saison 2022-2023 (90% de sanglier)
- 16 chasseurs bénévoles opérationnels à ce jour
- Appel à candidature pour des nouveaux chasseurs préleveurs intéressés



LA COMMUNICATION

- Changement de site internet en avril 2023
- Suite à la création d'une page Facebook à l'automne 2022, création d'un compte Instagram en septembre 2023
- Bulletin fédéral (4/an) recentré sur les actions départementales et réalisé en interne
- A compter de 2024, réalisation de Spot Radio sur Europe 2 et RFM
- Participation à la plateforme Cocagne

Quelques éléments de bon sens...

- Montrer une image positive à travers l'aménagement du territoire, le travail et la relation avec le chien, la convivialité, le partage...
- Ne pas diffuser de photos de tableaux de chasse ou d'animaux morts, cela n'apporte rien et nuit à notre image auprès d'un public non averti
- Ne réagissez pas aux différentes provocations !
- Prévenez votre Fédération pour tout évènement



Instagru

Fédération départementale de l'Hérault - 34

236 / J'aime • 11 K réactions

Facebook

LE PARTAGE DE LA NATURE

- FDC 34 membre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature
- Partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée signé le 14 septembre 2023

Même si plus de 70% du territoire est privé il est nécessaire de :

- Partager le territoire avec les autres utilisateurs
- Etre polis et courtois en toute circonstance
- Prévenir votre FDC en cas de problème

En cas d'actes malveillants

<https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/signaler-un-acte-malveillant/>



CHASSE AU FEMININ ET JEUNE CHASSEUR

- 40 adhérentes pour la saison 2023-2024
- 42 adhérents chez les Jeunes Chasseurs
- Les associations participent aux battues sur le lot de Combessalat
- Nombreuses rencontres avec les associations des territoires voisins et les AJC d'autres départements : sorties dans les Alpes maritimes et en Lorraine



N'hésitez pas à les inviter pour des journées de chasse au petit comme au grand gibier !

INFORMAISON ETIÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MAIERIE CONNAISSANCE ET DE PRÉSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE LA BIODIVERSITÉ

- Soutien quotidien auprès de l'ensemble de ses adhérents : conseils juridiques, rédaction de convention, administration des associations, articulations avec les dianes...
- Subvention de 84 adhérents territoires pour 362 Ha de cultures faunistiques
- Subvention de 84 adhérents pour le gyrobroyage, 18 adhérents pour les agrainoirs, 180 points d'eau
- Partie civile de la FDC 34 dans plusieurs affaires liées au braconnage. Signature de conventions avec la Gendarmerie et les associations de l'AMF et L'AMR34 (association des maires) pour lutter contre les « incivilités cynégétiques »
- Participation au Comité de suivi du Loup
- Dans le cadre des actions menées en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, des stagiaires et des étudiants, notamment à travers la convention d'objectifs signée chaque année avec le Conseil Départemental de l'Hérault, la FDC 34 soutient financièrement :
 - L'ACM de Vendres à Agde
 - La mairie de Castanet-le-Haut pour le fonctionnement de la station d'études et de recherches de la faune sauvage (mouflon) de Faigairolles





- Actions menées en partenariat avec la FRC Occitanie
 - Trophée Chasse Durable 2023 remis à la société de chasse de Corneilhan
 - Participation au réseau Agrifaune
 - Trame verte et bleue
 - Oc'Sanglier
 - Audit Sécuritaire et Amélioration des Pratiques des Territoires de Chasse

- Dossiers Eco-contribution (FRC O, FNC, OFB)

- CYNOPS (Observation de la faune)
- CYNEP : renouvellement du plan de gestion de la réserve de Saint Marcel
- GOAAL : Ouverture de garrigue en faveur du lapin, lézard ocellé et de l'aigle de Bonelli à Montpeyroux
- ARBZ : Aménagement sur la zone incendiée Gignac/Aumelas/St Bauzille de la sylvopasture pour le retour de la biodiversité
- J'aime la Nature Propre

- Signature d'une convention de partenariat avec Pays Arbres 34 pour la plantation de haies

ELEMENTS FINANCIERS

BILAN FINANCIER

Compte de résultat 2022-2023

- Produits : 2 620 189 €
- Charges : 2 252 466 €

Résultat bénéficiaire : 367 723 €

Prévisionnel 2024-2025

- Produits : 2 505 456 €
- Charges : 2 505 456 €

Résultat : 0 €

ELEMENTS FINANCIERS

COTISATIONS 2024 – 2025

- Timbre fédéral : **96 €**
- Timbre temporaire 9 jours : **48 €**
- Timbre temporaire 3 jours : **24 €**

- Vignette sanglier : **20 €**
- Vignette temporaire sanglier 9 jours : **10 €**
- Vignette temporaire sanglier 3 jours : **5 €**

- Adhésion territoriale : **100 €**
- Cotisation FRC Occitanie : **500 €**

PARTICIPATIONS FINANCIERES PLAN DE CHASSE

2024-2025

- Cerf élaphhe : 80 €
- Cerf élaphhe de substitution : 160 €
- Daim : 37 €
- Mouflon : 30 €
- Chevreuil : 17,50 €



ELEMENTS FINANCIERS

PARTICIPATIONS FINANCIERES DES TERRITOIRES POUR LESQUELS EST DELIVRE UN CARNET DE BATTUES 2024-2025

La méthodologie et le principe d'application de la participation financière des territoires de chasse au travers du plan de gestion du sanglier ont été approuvés par l'assemblée générale dématérialisée du 3 avril 2021. Ils restent identiques pour la saison 2024-2025.

- **Participation financière = part fixe de base 100 € + part variable en fonction des classes des indemnisations de la commune :**
- **commune verte : aucune indemnisation = part variable à 0 €,**
- **commune orange : indemnisation inférieure à 1 000 € = part variable à 100 €,**
- **commune rouge : indemnisation supérieure à 1 000 € mais ne faisant pas partie du top 20 = part variable à 200 €,**
- **commune grise : 20 communes les plus indemnisées = part variable à 300 €,**
- **commune noire : commune point noir = part variable à 400 €.**

Rappel : c'est la commune dont la surface de chasse est la plus grande (cf. cartographie du carnet de battues) qui servira à fixer le montant de la part variable pour le ou les carnets de battues situées sur plusieurs communes.

Les partenaires financiers

- La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
 - La Région finance le trophée chasse durable ainsi que les cultures faunistiques
- Le Conseil Départemental 34
 - Dans le cadre d'une convention d'objectifs pour l'année 2022, le Département de l'Hérault a octroyé à la fédération une subvention annuelle avec pour objet le financement des actions de formation, de préservation de la biodiversité, de communication et de surveillance sanitaire



- Partenariats avec l'Office Français de la Biodiversité et l'Office National des Forêts et les Groupements d'Intérêts Cynégétiques permettant la mise en œuvre d'actions conjointes pour la formation des chasseurs et le suivi de la faune sauvage

- Partenariats avec les Associations Spécialisées

La fédération soutient et subventionne de nombreuses associations cynégétiques spécialisées, qui grâce à leur dynamisme et au bénévolat de leurs membres contribuent à la gestion de la chasse et des espèces. Elles participent aux suivis techniques et scientifiques, à la formation des chasseurs, à la surveillance du territoire, au piégeage, à l'organisation des battues administratives, etc. On peut noter parmi elles :

- L'Association la Chasse au Féminin de l'Hérault (ACF 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc (ADCA 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG 34),
- L'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie (ADLL 34),
- L'Association Départementale des Piégeurs Agrées de l'Hérault (ADPA 34),
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant de l'Hérault (AFACCC 34),
- L'Association des Gardes Chasse Particuliers (AGCP 34),
- L'Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault (AJC 34),
- Le Club National des Bécassiers : section du département de l'Hérault (CNB 34),
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR).
- L'Association Recherche au Sang Hérault.
- L'Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé 34.

CONVENTION ET PARTENARIAT

• Autres partenaires

- La fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), le Conservatoire du littoral, le Club International des Chasseurs d' Bécassines (CICB), le SYndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) , la Ligue de Protection des oiseaux (LPO), la Chambr d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), et d'autres organismes agricoles l'Association des Communes Forestières de l'Hérault (COFOR), l'Association Départementale des Comités Communaux de Feu de Forêt de l'Hérault (ADCCFFH), le Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières Arbres d'Occitanie (CETEF O), l Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie (CRPF O), la Fédération Départementale des Groupements Forestiers d l'Hérault, le Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault (SFPH), le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNR HL les Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre d l'Hérault (CDRP 34), Réseau Ferré de France (RFF), ENEDIS, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF), le cabinet de conseil en analyse stratégique et prospectiv économique (BIPE), les administrations, les collectivités, la fédération de pêche, etc.

- La fédération s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature, étudiants à l'Université ou élèves de BTA e BTS gestion de la faune sauvage. Elle fait des interventions lors de ces formations et accueille les jeunes pour des étude ponctuelles ou des stages professionnels.

- La fédération soutient également les nombreux concours de chiens.

- Nouveaux partenariats : Pays Arbre 34, Association des maires 34 et des maires ruraux 34.

ASSEMBLEE GENERALE DU 5 AVRIL 2024 - VIAS

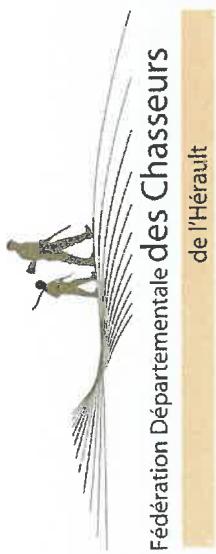
Le Président

Max ALLIES



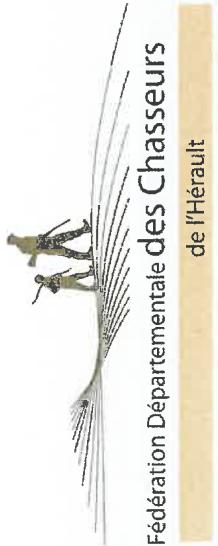
Le Trésorier

Guy ROUDIER



Comptes annuels

Du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023



BILAN

ACTIF :
 PASSIF :

5 954 332 €
5 954 332 €

DONT RESULTAT BENEFICIAIRE : 367 723 €



Bilan Actif : 5 954 332 €

4 614 119 €



4 500 000 €

4 000 000 €

3 500 000 €

3 000 000 €

2 500 000 €

2 000 000 €

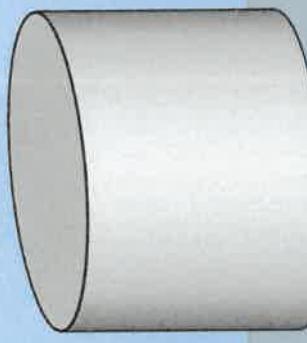
1 500 000 €

1 000 000 €

500 000 €

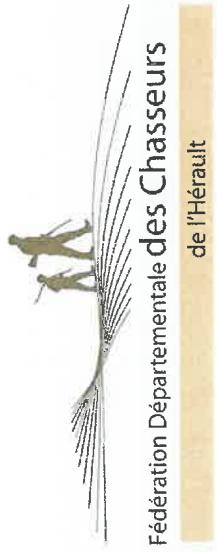
0 €

1 340 213 €

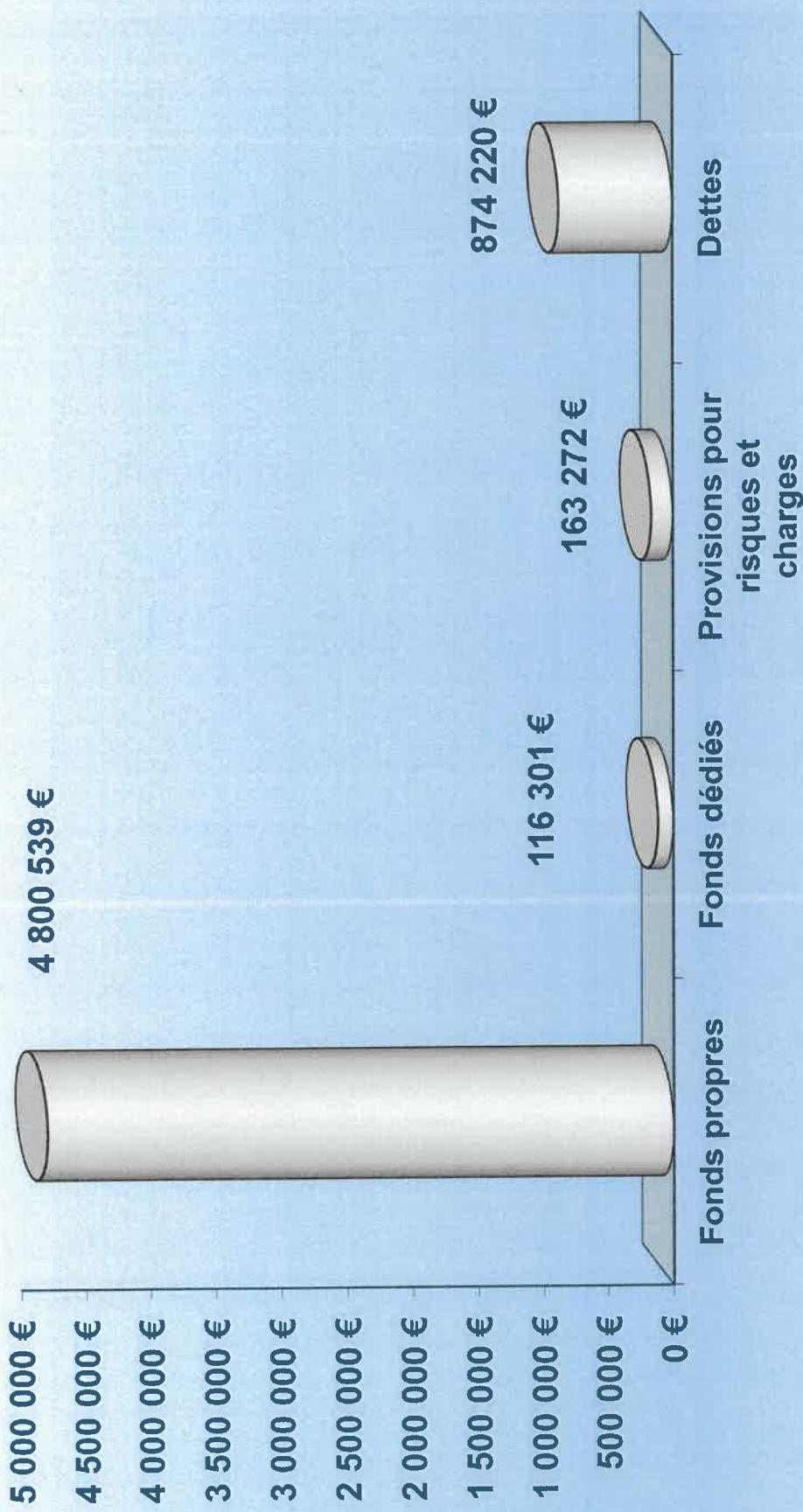


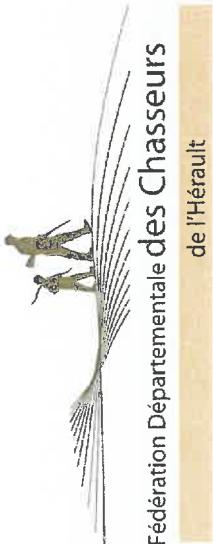
Actif Net immobilisé

Actif circulant



Bilan Passif : 5 954 332 €





Fédération Départementale des Chasseurs

de l'Hérault

COMPTE DE RESULTAT 2022/2023

Total des Produits : **2 620 189 €**

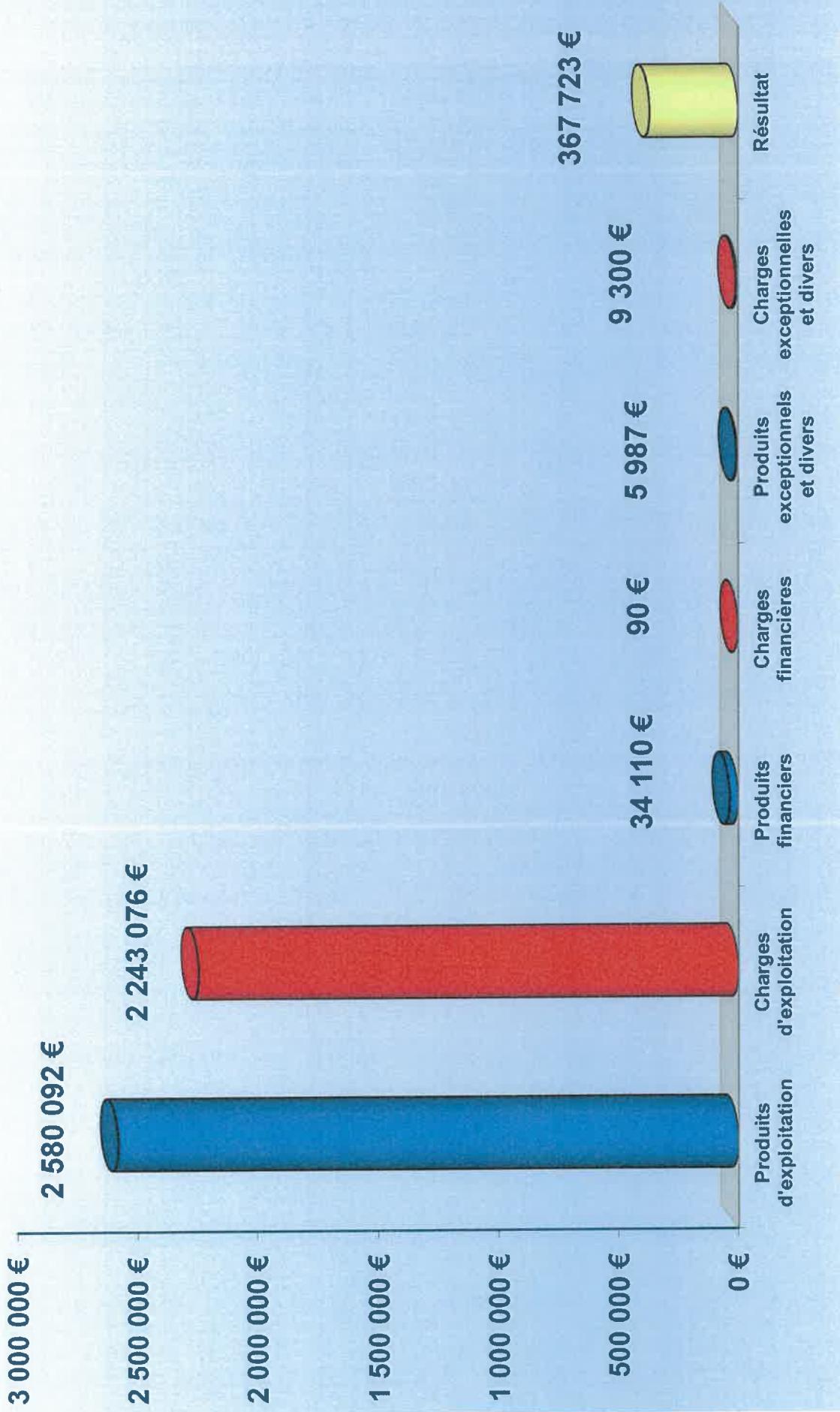
Total des Charges : **2 252 466 €**

Résultat bénéficiaire : **367 723 €**



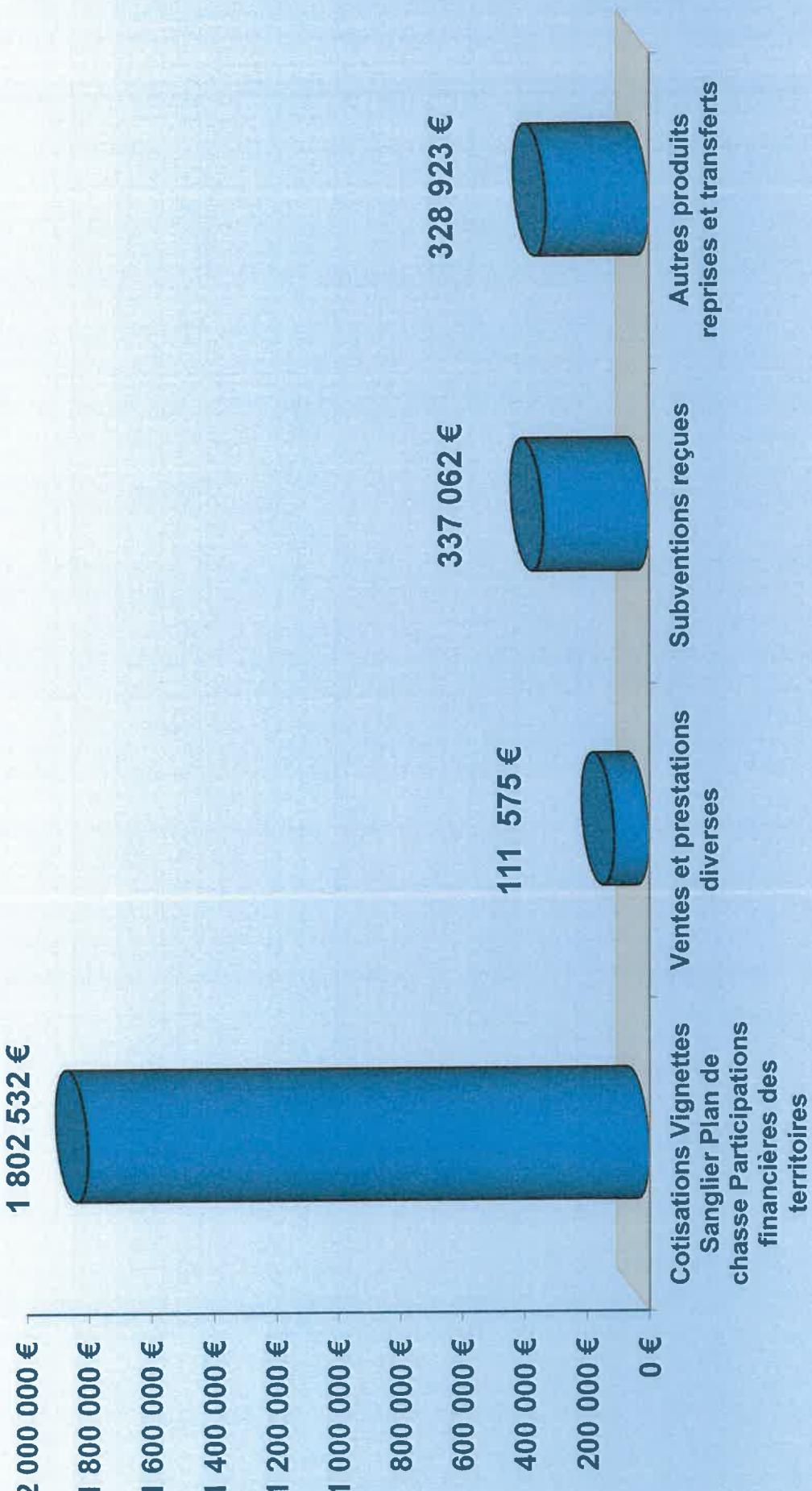
Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Hérault

Compte de résultat 2022/2023



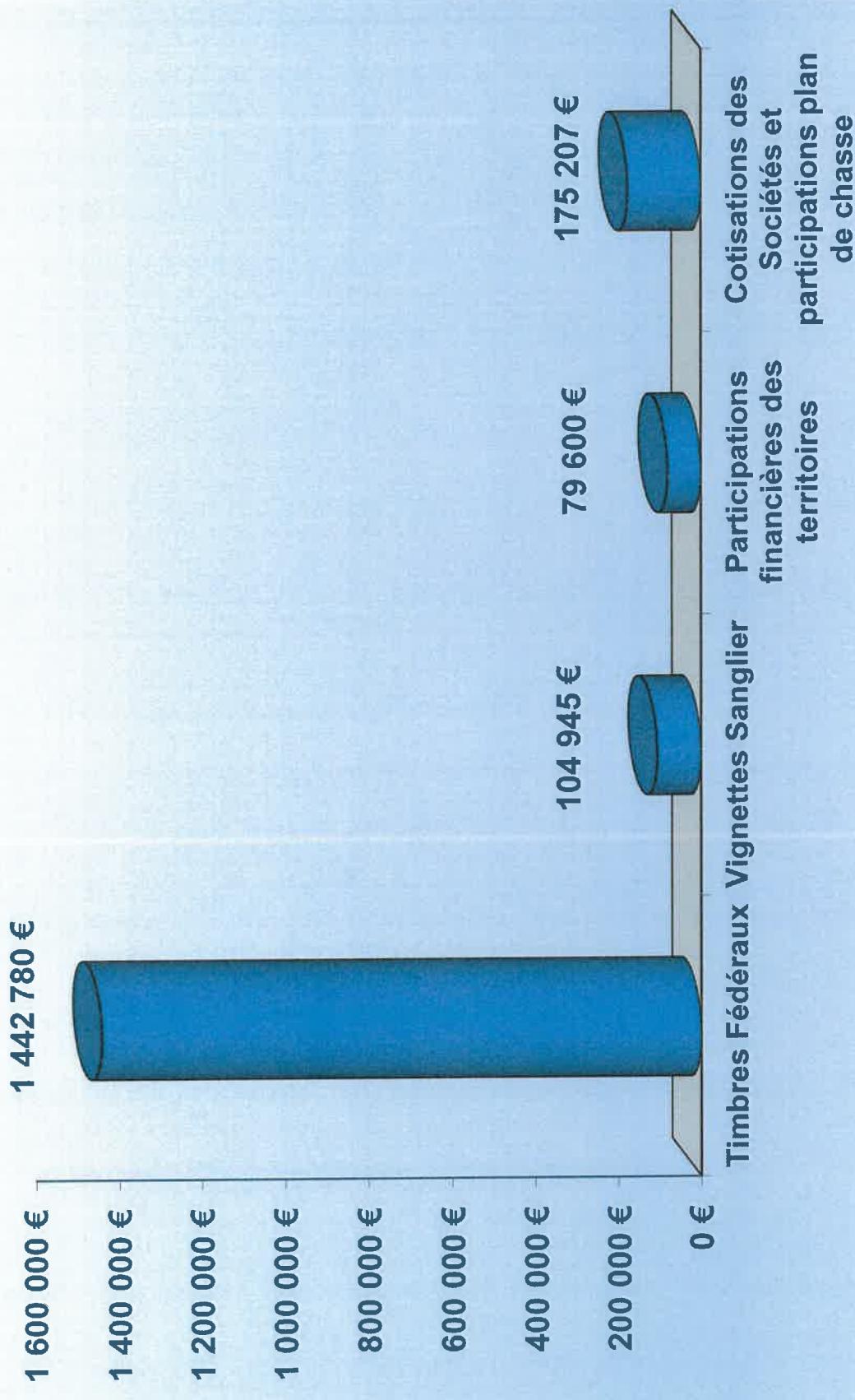


Détail des Produits d'exploitation : 2 580 092 €



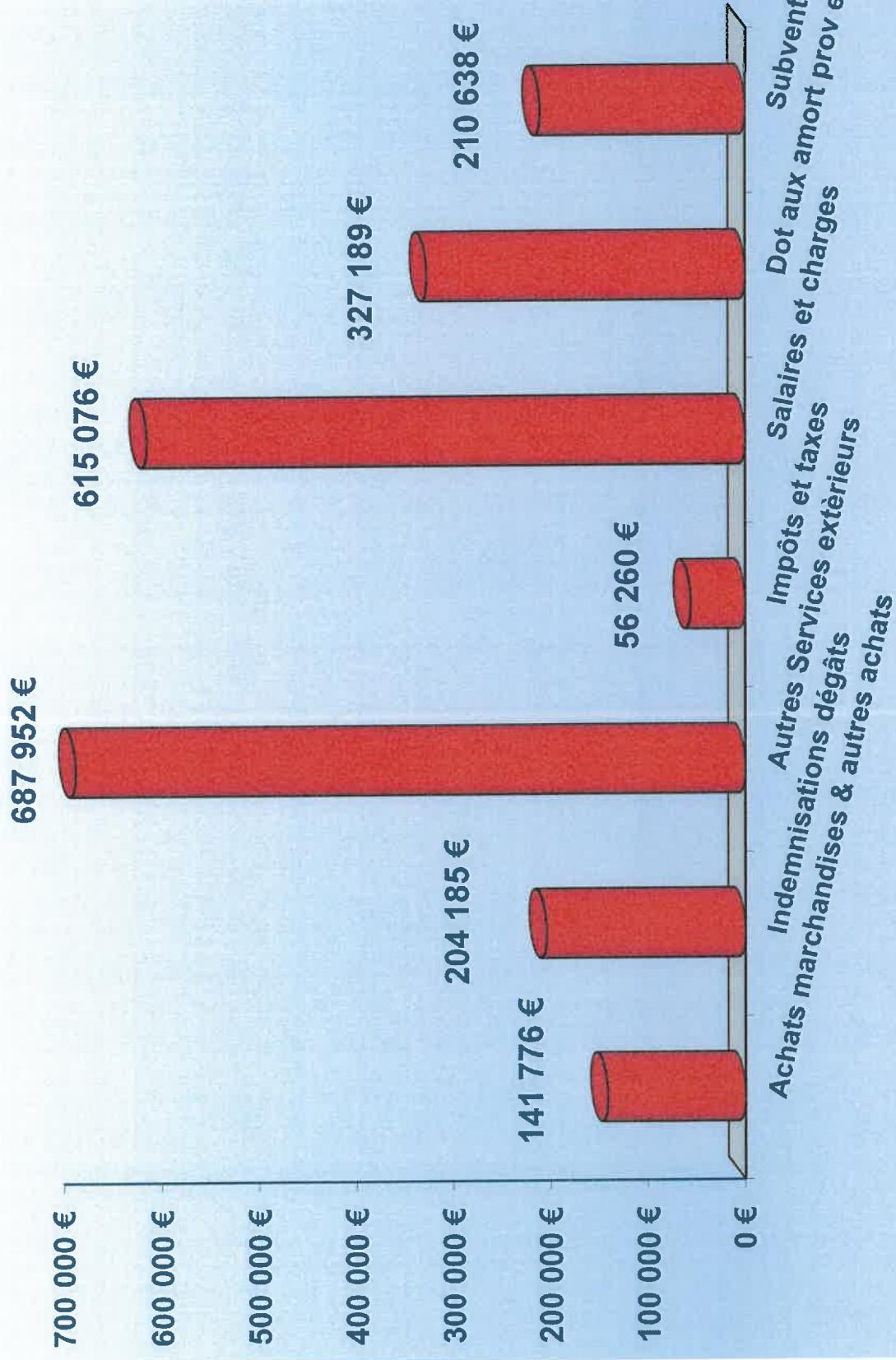


Détail des Cotisations : 1 802 532 €





Détail des charges d'exploitation : 2 243 076 €





Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Hérault

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024/2025

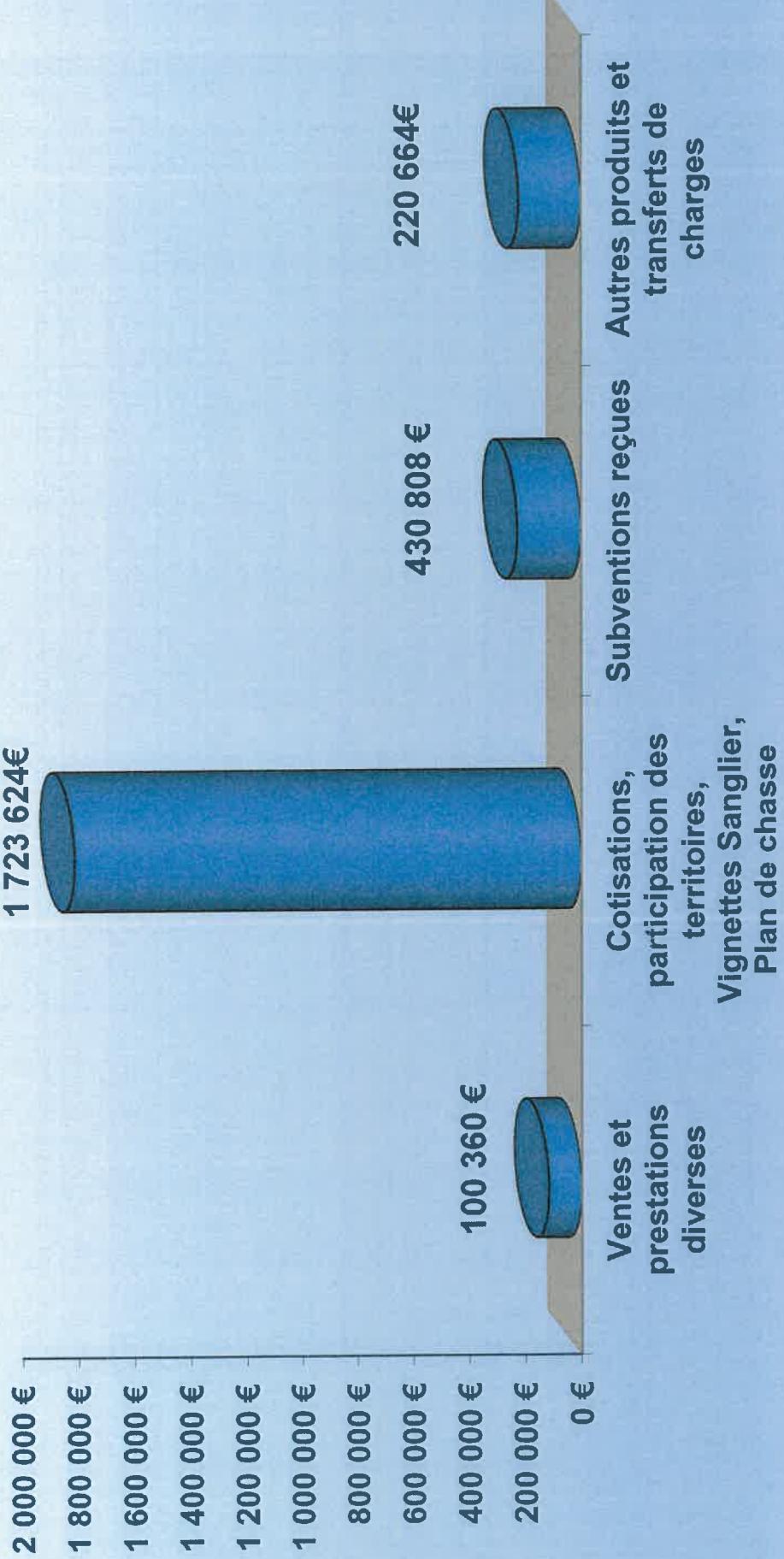
Total des Produits : 2 505 456 €

Total des Charges : 2 505 456 €

Résultat :

0 €

Détail des Produits d'exploitation : 2 475 456 €





Fédération Départementale des Chasseurs

de l'Hérault

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024/2025

Total des Produits : 2 505 456 €

Total des Charges : 2 505 456 €

Résultat :

0 €

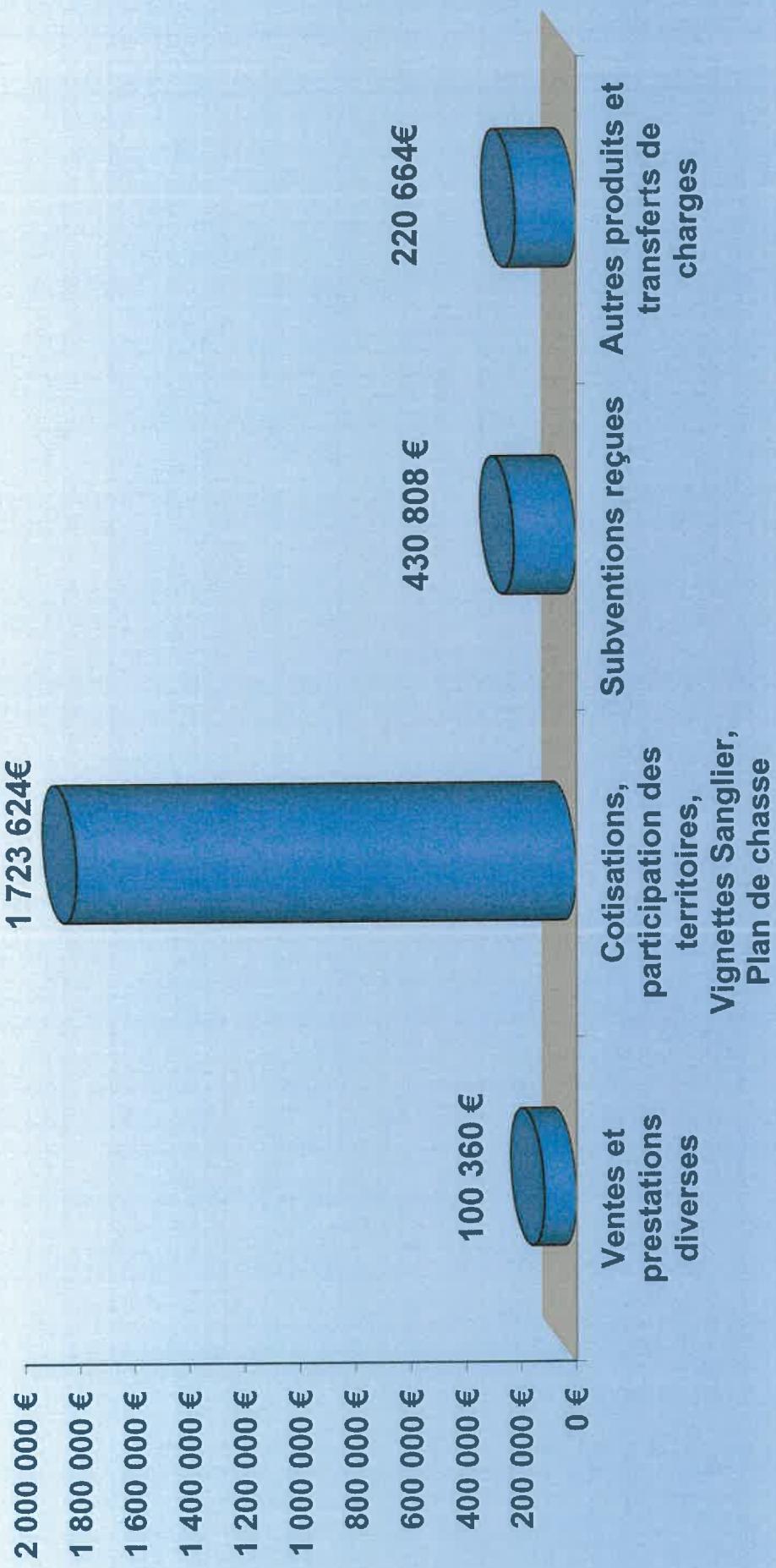


Budget prévisionnel 2024/2025





Détail des Produits d'exploitation : 2 475 456 €





Européenne Expertise

FEDERATION DES CHASSEURS DE L'HERAULT

11 rue Robert Schuman

34433 SAINT JEAN DE VEDAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE
Société de Commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de la Compagnie des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Paris
Président d'Honneur de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers

11, Rue Saint Augustin - 75002 PARIS

Téléphone : 01 42 61 19 14 - Télécopie : 01 42 61 54 90

N° intracommunautaire : FR 313 534 868 89

E-mail : jacques.duret@europeenneexpertise.fr

Site internet : www.europeenneexpertise.com

Sommaire

I - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

1 – Opinion	3
2 – Fondement de l’opinion	3
2.1 – Référentiel d’audit.....	3
2.2 – Indépendance	3
3 – Justification des appréciations	3
4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents	4
5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l’association relatives aux comptes annuels.....	4
6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels	5

II - RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux adhérents,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération des Chasseurs de l'Hérault » relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} juillet 2022** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre Fédération a appliqué les nouveaux statuts et son règlement intérieur qui ont subi de grandes modifications, suite à l'application à partir du **01/07/2019** de la mise en place de la nouvelle loi chasse.

Je dois rappeler que la nouvelle loi « chasse » loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures fédérales.

Je dois vous rappeler que cette nouvelle loi « chasse » à modifier en ce qui vous concerne notamment :

L'organisation de la comptabilité fédérale ; car si antérieurement les comptes de la fédération représentaient l'agrégation d'une comptabilité autonome pour le service général et d'une comptabilité autonome pour le service dégât ; désormais la fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et l'obligation d'établir trois comptabilités analytiques :

1. L'une relative au service général
2. La deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grands gibiers
3. La troisième à la gestion des actions d'Eco-contribution

Comme cité précédemment, l'apparition d'un troisième poste de comptabilité analytique « Actions » Eco-contribution a vu le jour et a retenu notre attention pour les différentes actions retenues aussi bien sur le plan comptable que sur le plan juridique ; Cette année, nos contrôles ont porté notamment sur ce poste en matière juridique suite aux contrôles de la cours des comptes.

Faits caractéristiques :

A défaut d'avoir reçu au 24/11/2022 la réponse de l'OFB sur les projets bouclés au 31/12/2021, nous avons constaté que la Fédération n'avait pas pris en compte les éventuels impacts comptables sur l'exercice précédent.

Après vérification, cet impact comptable a bien été intégré sur cet exercice clos au 30/06/23.

Conformément à l'obligation de transparence introduite par l'article 20 de la loi n° 2006 (du 23 mai 2006) relative à l'engagement éducatif, si, le budget annuel d'une Fédération est supérieur à 150 000 € et si elle reçoit une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale de plus de 50 000 € (y compris pour les projets financiers pour le fonds biodiversité), une Fédération doit publier notamment les comptes annuels chaque année et dans le compte financier, les rémunérations de ses trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette obligation n'est pas facultative mais obligatoire ; Je vous demande que cette mention soit systématique dans vos comptes et dans les annexes de ceux-ci.

Malgré les crises sanitaires successives du Covid-19, l'entreprise constate que celles-ci ont eu un impact significatif sur son activité sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'Audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus ; Nous n'exprimons pas d'opinion sur des comptes pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Paris
Le 9 janvier 2024

J.DURET - F. ROUILLE

Commissaire aux comptes inscrit – Chargé de mission

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

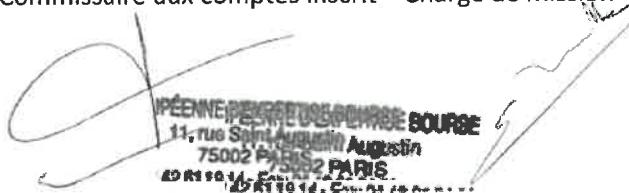
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Description des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Suite à l'Arrêté Ministériel du 28/03/2007, paru au JO le 17/04/2007, qui modifie l'article 8 des statuts des Fédérations de chasse, levant l'interdiction aux présidents de ces dites Fédérations d'être rémunérées, je vous informe qu'après décision de votre conseil d'administration, votre Président n'a perçu aucune indemnité pour l'exercice couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

FAIT à PARIS,
Le 9 janvier 2024

J.DURET – F. ROUILLE
Commissaire aux comptes inscrit – Chargé de mission



IPÉENNE PERIGOTTE SEURSE SOURCE
11, rue Saint Augustin Augustin
75002 PARIS
ADRESSE : 11, rue Saint Augustin
75002 PARIS

In Extenso

Associations, Fondations, Fonds de dotation

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT

Comptes annuels

Bilan au 30/06/2023

11 RUE ROBERT SCHUMAN

34430 ST JEAN DE VEDAS

SIRET : 77602003400034

IN EXTENSO LANGUEDOC ROUSSILLON
370 Rue Etienne Lenoir CS 30099
34131 Mauguio Cedex

Tél : 04 99 13 63 13
Fax : 04 99 13 63 14

Sommaire

ATTESTATION - SIGNATURE NUMÉRIQUE

Attestation avec conclusion favorable sans observation - Signature numérique	1
--	---

COMPTE ANNUEL

Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (Suite)	5
Règles et méthodes comptables	6
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Etat des créances	10
Etat des dettes	11
Variation des fonds propres 431-5	12
Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation	13
Etat des provisions et dépréciations	14
Charges à payer et produits à recevoir	15
Produits et charges constatés d'avance	16

DÉTAIL DES COMPTES

Bilan Actif détaillé	17
Bilan Passif détaillé	20
Compte de résultat détaillé	22
Détail du résultat exceptionnel	28

Attestation

Attestation

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de 'l'association' FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT relatifs à la période du 01/07/2022 au 30/06/2023 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	5 954 332 €
Produits d'exploitation :	2 580 092 €
Résultat net Comptable :	367 723 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à

Le 16/10/2023

Thierry SALLEE
Expert-Comptable

In Extenso
signature électronique

Comptes annuels

Bilan Actif

		Du 01/07/2022 au 30/06/2023	Au 30/06/2022		
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles	53 473	46 923	6 550	8 422	
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	642 331	205 479	436 853	439 821	
Constructions	1 741 984	908 726	833 258	839 015	
Installations techniques, matériel et outillages industriels	154 996	143 289	11 707	7 354	
Autres immobilisations corporelles	437 427	386 475	50 952	51 019	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	893		893	893	
TOTAL I	3 031 104	1 690 892	1 340 213	1 346 524	
Comptes de liaison	II				
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et encours		142 298		142 298	165 420
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés		310 172		310 172	313 272
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		539 391		539 391	473 051
Valeurs mobilières de placement		80 845		80 845	129 641
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		3 462 086		3 462 086	3 014 995
Charges constatées d'avance		79 326		79 326	75 377
TOTAL III	4 614 119		4 614 119	4 171 756	
Frais d'émission des emprunts	IV				
Primes de remboursement des obligations	V				
Ecart de conversion actif	VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 645 223	1 690 892	5 954 332	5 518 280	

Bilan Passif

	30/06/2023	30/06/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	4 432 816	4 160 670
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	367 723	272 147
	Situation nette	4 800 539
	TOTAL I	4 432 816
Comptes de liaison	II	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	116 301	30 904
Fonds dédiés		
	TOTAL III	116 301
	TOTAL II	30 904
PROVISIONS		
Provisions pour risques	87 603	124 487
Provisions pour charges	75 668	61 997
	TOTAL IV	163 271
	TOTAL III + IV	186 484
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 938	75 796
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	114 987	135 822
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	37 140	39 123
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	624 155	617 334
	TOTAL V	874 220
Ecart de conversion passif	VI	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 954 332
		5 518 280

Compte de résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 576 580	1 623 146
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	236 974	239 223
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	100 553	108 527
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	337 062	240 008
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	17 234	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	212 518	286 991
Utilisations des fonds dédiés	20 975	11 209
Autres produits	78 195	79 914
	TOTAL I	2 580 092
	2 589 017	
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	322 839	292 837
Variation de stocks	23 122	44 554
Autres achats et charges externes	687 952	684 472
Aides financières	210 638	231 632
Impôts, taxes et versements assimilés	56 260	65 819
Salaires et traitements	414 972	523 533
Charges sociales	200 105	239 063
Dotations aux amortissements et dépréciations	81 920	89 279
Dotations aux provisions	48 162	29 157
Reports en fonds dédiés	109 918	28 749
Autres charges	87 188	90 447
	TOTAL II	2 243 076
	2 319 542	
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	337 016
	269 475	
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	34 110	5 243
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	34 110
	5 243	
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	90	
	TOTAL IV	90
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	34 020
	5 243	
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	371 036
	274 719	

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 987	12 680
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL V	5 987
		12 680
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 042	14 686
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	TOTAL VI	8 042
		14 686
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 054
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	566
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 620 189
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 252 467
	EXCEDENT OU DEFICIT	367 723
		272 147
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
	TOTAL	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
	TOTAL	

Règles et méthodes comptables

- Objet social de l'entité :

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

- Nature et périmètre des activités réalisées :

Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.

Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apporte un soutien financier à leur réalisation.

Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation, et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.

Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées et coordonne l'action de ces associations.

Elle assure la gestion des plans de chasse individuels.

Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

- Description et moyens mis en oeuvre :

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier au niveau départemental dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du code de l'environnement.

Protection et reconquête de la biodiversité : elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L. 421-14 du code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.

Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault.

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 5 954 332 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 367 723 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Néant.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Le stock chez les agriculteurs sont évalués selon un inventaire et font l'objet d'une dépréciation avant comptabilisation. Le stock de marchandise est déterminé au prix d'achat.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.77%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 87 603 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 116 301€.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires en nature

Le nouveau référentiel ANC n°2018-06 impose la comptabilisation, au pied du compte de résultat en compte de classe 8, des contributions volontaires si l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires et si la nature et l'importance des contributions volontaires sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité.

L'entité estime que la comptabilisation en classe 8 des contributions volontaires en nature n'est pas compatible avec son objet ou ses principes de fonctionnement.

Le temps de présence des administrateurs bénévoles et sa valorisation ne sont pas de nature à donner une information utile à la lecture des comptes et n'ont pas donné lieu à une gestion de suivi des temps des administrateurs bénévoles pour l'exercice 30/06/2023.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions crédances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	53 473		
	TOTAL	53 473	
Terrains	642 331		
Constructions :			
- Sur sol propre	1 502 696		
- Sur sol d'autrui	59 680		
- Générales, agencements et aménagements constructions	153 009		48 127
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage	147 216		7 780
- Générales, agencements et aménagements divers	83 414		10 528
Matériel :			
- De transport	156 311		
- De bureau et informatique, mobilier	179 190		9 174
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
	TOTAL	2 923 846	75 609
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations			
Autres :			
- Titres immobilisés	893		
Prêts et autres immobilisations financières	893		
	TOTAL	893	
	TOTAL GENERAL	2 978 212	75 609
CADRE B	Diminutions	Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession	Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		53 473	
	TOTAL	53 473	
Terrains	642 331		
Constructions :			
- Sur sol propre	21 527	1 481 169	
- Sur sol d'autrui		59 680	
- Gales, agencts et aménagt. const.		201 136	
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage		154 996	
- Gales, agencts et aménagt. divers		93 942	
Matériel :			
- De transport		156 311	
- De bureau et informatique, mobilier	1 189	187 174	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
	TOTAL	22 716	2 976 738
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations			
Autres :			
- Titres Immobilisés		893	
Prêts et autres immobilisations financières		893	
	TOTAL	893	
	TOTAL GENERAL	22 716	3 031 104

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 051	1 872		46 923
	TOTAL	45 051	1 872	46 923
Terrains	202 510	2 968		205 479
Constructions - Sur sol propre	760 900	40 321	21 527	779 694
: - Sur sol d'autrui	56 047	2 047		58 094
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	59 423	11 515		70 938
Installations techniques, matériel et outillage industriel	139 862	3 427		143 289
Installations générales, agencements et aménagements divers	83 238	645		83 883
Matériel de transport	114 547	14 632		129 179
Matériel de bureau et informatique, mobilier	170 110	4 492	1 189	173 413
Emballages récupérables et divers				
	TOTAL	1 586 637	80 048	22 716
	TOTAL GENERAL	1 631 688	81 920	22 716
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations	Reprises	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif exceptionnel
Frais d'établissement et dvp.				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immo. incorp.				
	TOTAL			
Terrains				
Constructions - Sur sol propre				
: - Sur sol d'autrui				
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.				
Inst. tech. mat. et outil. indus.				
Inst. gales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau et info. mob.				
Emballages récup. et divers				
	TOTAL			
Frais d'acq. de titres de particip.				
	TOTAL GENERAL			
	DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES	TOTAL GENERAL NON VENTILE	
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étailler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	893		893
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	310 172	310 172	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 467	3 467	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	16 932	16 932	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	518 993	518 993	
Charges constatées d'avance	79 326	79 326	
TOTAL	929 782	928 890	893

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	- A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	97 938	97 938		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	34 992	34 992		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	54 030	54 030		
Impôts sur les bénéfices	1 259	1 259		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	24 706	24 706		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	37 140	37 140		
Produits constatés d'avance	624 155	624 155		
TOTAL	874 220	874 220		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	4 160 670		272 147		4 432 816
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	272 147				367 723
Situation nette	4 432 816		272 147		4 800 539
Dotations consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	4 432 816		272 147		4 800 539

Commentaire

Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations			Montant global (2)	À la clôture de l'exercice dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
			Montant global	dont rembour.	Transferts (1)		
PROJET PERDRIX	7 110		4 657				2 453
PROJET CYNEP							
PROJET CIFF	3 647		3 647		5 035	5 035	
PROJET SIRPACYN	1 737		495				1 242
PROJET CYNOPS	8 279		8 279				
PROJET CIFBIODIV	10 131		7 444				2 687
PROJET ARBZ					41 149	41 149	
PROJET GOAALL					41 239	41 239	
PROJET CYNEP3					22 495	22 495	
TOTAL	30 904		24 522		109 918	116 300	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : reprises ex. Utilisées Non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour investissements				
Provisions relatives aux stocks				
Provisions relatives aux éléments d'actif				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
- litiges				
- amendes et pénalités				
Provisions pour risques	- pertes de change			
	- risque d'emploi			
	- autres			
Provisions pour charges sur legs ou donations				
Provisions pour pensions et obligations similaires	61 997	48 162	34 491	75 668
Provisions pour impôts				
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciations				
- incorporelles				
- corporelles				
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations	- Titres mis en équivalence			
	- Titres de participation			
	- autres immobilisations financières			
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres dépréciations				
Total III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				
Dont dotations et reprises :				
	- d'exploitation		48 162	71 375
	- financières			
	- exceptionnelles			

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2023	Exercice clos le 30/06/2022
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 737	47 721
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	68 000	65 039
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	115 737	112 760

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2023	Exercice clos le 30/06/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 714	10 521
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	308	14 129
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	23 991	2 469
TOTAL	34 012	27 120

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

	Exercice clos le	Exercice clos le
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	30/06/2023	30/06/2022
Produits :	624 155	617 334
- D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	624 155	617 334

Commentaire

	Exercice clos le	Exercice clos le
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	30/06/2023	30/06/2022
Charges :	79 326	75 377
- D'exploitation		
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	79 326	75 377

Commentaire

Détail des comptes

Bilan Actif détaillé

ACTIF			Solde	Variation		
	Au	Au	Montant	%		
	30/06/2023	30/06/2022				
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets et droits similaires						
Autres immobilisations incorporelles	6 550.03	8 422.05	-1 872.02	-22.23		
20800000 Programmes informatiques	53 473.36	53 473.36				
28080000 Amort programmes informatiques	-46 923.33	-45 051.31	-1 872.02	-4.16		
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains	436 852.87	439 820.94	-2 968.07	-0.67		
21100000 Terrains Pailhès	19 167.99	19 167.99				
21110000 Terrain Capestang	21 000.00	21 000.00				
21150000 Terrains bâtis Bédarieux	9 146.94	9 146.94				
21151000 Terrain Siège	201 364.43	201 364.43				
21152000 Terrain Annexe Bedarieux	153 549.44	153 549.44				
21200000 Aménag des terrains	154 149.57	154 149.57				
21210000 Aménag terrain Annexe Bédarieux	83 953.02	83 953.02				
28120000 Amort aménagements des terrains	-121 525.50	-118 557.43	-2 968.07	-2.50		
28121000 Amort aménag terrain Annexe Béda	-83 953.02	-83 953.02				
Constructions	833 258.47	839 014.52	-5 756.05	-0.69		
21310000 Bâtiments	6 097.96	6 097.96				
21320000 Construction Siège Social	1 135 216.63	1 156 743.49	-21 526.86	-1.86		
21321000 Construction Annexe techn Bédarieux	339 854.19	339 854.19				
21350000 Install. générales des construction	201 135.79	153 008.59	48 127.20	31.45		
21400000 Constructions sur sol d'autrui	59 679.86	59 679.86				
28131000 Amort des bâtiments	-6 097.96	-6 097.96				
28132000 Amort Siège Social	-591 993.82	-581 121.39	-10 872.43	-1.87		
28132100 Amort Annexe techn Bédarieux	-181 602.46	-173 680.61	-7 921.85	-4.56		
28135000 Amort Install Constructions	-70 937.77	-59 422.63	-11 515.14	-19.38		
28140000 Amort constructions sur sol d'autru	-58 093.95	-56 046.98	-2 046.97	-3.65		
Installations tech., matériel et outillages industriels	11 707.14	7 354.12	4 353.02	59.19		
21500000 Matériel et outillage	138 932.64	131 152.64	7 780.00	5.93		
21511000 Matériel et outillage Parc Elevage	4 586.07	4 586.07				
21600000 Collections	11 477.00	11 477.00				
28150000 Amort matériel et outillage	-127 225.50	-123 798.52	-3 426.98	-2.77		
28151100 Amort Matériel outill Parc Elevage	-4 586.07	-4 586.07				
28160000 Amort des collections	-11 477.00	-11 477.00				
Autres immobilisations corporelles	50 951.61	51 019.40	-67.79	-0.13		
21810000 Install géné, agenc et am divers	93 941.74	83 414.14	10 527.60	12.62		
21820000 Matériel de transport	156 310.72	156 310.72				
21830000 Mat bureau - informatique	58 528.00	51 112.26	7 415.74	14.51		
21840000 Mobilier	128 646.47	128 077.47	569.00	0.44		
28181000 Amort install géné agenc amen divers	-83 883.26	-83 238.49	-644.77	-0.77		
28182000 Amort mat de transport	-129 178.84	-114 546.54	-14 632.30	-12.77		
28183000 Amort mat de bureau et informatique	-45 264.47	-42 032.60	-3 231.87	-7.69		

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT | Comptes annuels

ACTIF	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	30/06/2023	30/06/2022		
28184000 Amort mobilier	-128 148.75	-128 077.56	-71.19	-0.06
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	892.52	892.52		
27500000 Dépôts- cautionnements	892.52	892.52		
TOTAL I	1 340 212.64	1 346 523.55	-6 310.91	-0.47
Comptes de liaison II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	142 297.55	165 419.80	-23 122.25	-13.98
37000000 Stocks de marchandises	11 133.59	37 708.91	-26 575.32	-70.47
37010000 Stock chez les agriculteurs	131 163.96	127 710.89	3 453.07	2.70
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	310 172.17	313 271.78	-3 099.61	-0.99
41100000 Adhérents	248 932.50	253 625.00	-4 692.50	-1.85
41140000 Adhérents autres créances	51 525.44	49 125.44	2 400.00	4.89
41800000 Adhérents factures à établir	9 714.23	10 521.34	-807.11	-7.67
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	539 391.28	473 050.85	66 340.43	14.02
40910000 Av et acomptes/commandes	83.60		83.60	-
43781000 Tickets Restaurant	3 159.00	4 086.00	-927.00	-22.69
43870000 IJSS	307.55	858.96	-551.41	-64.14
44100000 Etat subventions à recevoir	3 564.00		3 564.00	-
44110000 Conseil Regional occitanie		10 062.00	-10 062.00	-100.00
44200000 Office Français de la Biodiversité	11 367.74	423.00	10 944.74	+1 000.00
44300000 FRC OCCITANIE	2 000.00		2 000.00	-
44870000 Etat - prod à recevoir		12 270.00	-12 270.00	-100.00
46710000 RECETTES REGIE 34 FDC GENERAL	398 401.40	401 314.38	-2 912.98	-0.73
46750001 Eco Contribution Projet PERDRIX	7 535.95	7 535.95		
46750002 Eco Contribution Projet CIF	10 435.57	4 528.00	5 907.57	130.48
46750003 Eco Contribution Projet CYNEP		5 453.11	-5 453.11	-100.00
46750004 Eco Contribution Projet SIRPACYN	1 332.00	1 332.00		
46750005 Eco Contribution Projet CYNOBS	4 164.79	11 071.46	-6 906.67	-62.38
46750006 Eco Contribution CIF-BIO-DIV	6 337.34	12 091.12	-5 753.78	-47.59
46750007 Eco contribution Projet GOAALL	42 218.45		42 218.45	-
46750008 Eco Contribution Projet ARBZ	41 148.50		41 148.50	-
46750009 Eco-Contribution CYNEP3 n°998	7 335.39		7 335.39	-
46760000 COMPTES CREDITEURS DEBITEURS DIVERS		1 024.87	-1 024.87	-100.00
46870000 Produits à recevoir		1 000.00	-1 000.00	-100.00
Valeurs mobilières de placement	80 845.03	129 641.08	-48 796.05	-37.64
50600000 Obligations		50 090.07	-50 090.07	-100.00
50770000 Parts soc. CA	216.75	213.60	3.15	1.40
50820000 Livret A	80 628.28	79 337.41	1 290.87	1.63
Instruments de Trésorerie				
Disponibilité	3 462 086.45	3 014 995.49	447 090.96	14.83
51201000 Crédit Agricole dégât	2 211.23	14 944.95	-12 733.72	-85.21
51210000 Crédit Agricole	64 139.72	36 254.80	27 884.92	76.91
51240000 CE Comptes courant	79.72	79.72		
51240100 CA associations CSL dégât	95 336.61	54 989.35	40 347.26	73.37
51241000 CE Compte sur livret Associatif	621 772.72	1 216 677.88	-594 905.16	-48.90

"Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels"

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT | Comptes annuels

ACTIF			Solde		Variation
			Au	Au	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%	
51242000 CSL Associations CA	1 001 917.47	1 637 133.42	-635 215.95	-38.80	
51243000 CSL Societaires CA	52 638.40	52 446.11	192.29	0.37	
51244000 DAT CA 85186426270 DAT 1AN C+	1 000 000.00		1 000 000.00	-	
51245000 CAT CE 0903166706716	600 000.00		600 000.00	-	
51870000 Int courus à recevoir	23 990.58	2 469.26	21 521.32	871.69	
Charges constatées d'avance	79 326.41	75 377.15	3 949.26	5.24	
48600000 Charges constatées d'avance	79 326.41	75 377.15	3 949.26	5.24	
TOTAL III	4 614 118.89	4 171 756.15	442 362.74	10.60	
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV					
Primes de remboursement des obligations V					
Ecart de conversion actif VI					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 954 331.53	5 518 279.70	436 051.83	7.90	

Bilan Passif détaillé

PASSIF			Solde	Variation		
	Au	Au	Montant	%		
	30/06/2023	30/06/2022				
FONDS PROPRES						
Fonds propres sans droit de reprise						
Fonds propres statutaires						
Fonds propres complémentaires						
Fonds propres avec droit de reprise						
Fonds propres statutaires						
Fonds propres complémentaires						
Ecarts de réévaluation						
Réserves						
Réserves statutaires ou contractuelles	4 432 816.41	4 160 669.58	272 146.83	6.54		
10610000 Réserves de gestion	4 432 816.41	4 160 669.58	272 146.83	6.54		
Réserves pour projet de l'entité						
Autres réserves						
Report à nouveau						
Excédent ou déficit de l'exercice	367 722.76	272 146.83	95 575.93	35.12		
	Situation nette	4 800 539.17	4 432 816.41	367 722.76		
				8.30		
Fonds propres consomptibles						
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
	TOTAL I	4 800 539.17	4 432 816.41	367 722.76		
				8.30		
Comptes de liaison II						
FONDS REPORTÉS ET DEDIES						
Fonds reportés liés aux legs ou donations						
Fonds dédiés	116 301.18	30 904.48	85 396.70	276.33		
19400000 Report en fond dédié sur Eco Contribution	6 277.65	5 384.56	893.09	16.58		
19400001 Fonds dédiés - PERDRIX .	2 453.10	7 109.74	-4 656.64	-65.50		
19400002 Fonds dédiés - CYNOBS		8 278.91	-8 278.91	-100.00		
19400003 Fonds dédiés - CIFBIODIV	2 687.44	10 131.27	-7 443.83	-73.48		
19400004 Fonds dédiés - ARBZ n°1134	41 148.50		41 148.50	-		
19400005 Fonds dédiés - GOAALL n°1063	41 239.29		41 239.29	-		
19400006 Fonds dédiés - CYNEP3 n°998	22 495.20		22 495.20	-		
	TOTAL III	116 301.18	30 904.48	85 396.70		
				276.32		
PROVISIONS						
Provisions pour risques	87 603.00	124 487.00	-36 884.00	-29.63		
15100000 Provision indemnité retraite	87 603.00	124 487.00	-36 884.00	-29.63		
Provisions pour charges	75 668.00	61 997.11	13 670.89	22.05		
15300000 Provisions pour indemnisations	75 668.00	61 997.11	13 670.89	22.05		
	TOTAL IV	163 271.00	186 484.11	-23 213.11		
				-12.45		
DETTES						
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
Emprunts et dettes financières diverses						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 938.31	75 796.10	22 142.21	29.21		
40100001 Fournisseurs	50 201.07	28 074.93	22 126.14	78.81		
40800000 Fourn. fact.non parvenues	47 737.24	47 721.17	16.07	0.03		

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT | Comptes annuels

PASSIF	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	30/06/2023	30/06/2022		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	114 987.10	135 821.75	-20 834.65	-15.34
42820000 Dette prov congés payés	34 992.25	33 250.98	1 741.27	5.24
43110000 Msa	19 246.24	41 264.68	-22 018.44	-53.36
43760000 Prevoyance & Mutuelle	5 039.28	5 316.37	-277.09	-5.21
43766000 Arial AGR la Mondiale Retraite	6 122.86	5 984.26	138.60	2.32
43780100 AGEFOS FONGECIF	2 834.18	2 043.79	790.39	38.65
43820000 Dettes prov charges soc Congés à pa	20 787.31	20 057.08	730.23	3.64
44210000 PAS DSN	1 255.63	3 139.63	-1 884.00	-60.00
44450000 Impôt sociétés pers morale non lucr	1 259.00	566.00	693.00	122.44
44710000 Taxe sur les salaires	11 229.85	12 467.96	-1 238.11	-9.93
44860000 Etat - chg à payer	12 220.50	11 731.00	489.50	4.18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	37 140.00	39 123.00	-1 983.00	-5.07
46711000 AXA ASSURANCE CHASSE	37 140.00	39 123.00	-1 983.00	-5.07
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	624 154.77	617 333.85	6 820.92	1.10
48700000 Produits constatés d'avance	624 154.77	617 333.85	6 820.92	1.10
	TOTAL V	874 220.18	868 074.70	6 145.48
				0.71
Ecart de conversion passif VI				
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 954 331.53	5 518 279.70	436 051.83
				7.90

Compte de résultat détaillé

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%
Produits d'exploitation				
Cotisations	1 576 579.80	1 623 146.00	-46 566.20	-2.87
75610000 Timbre Federal	795 435.00	844 645.00	-49 210.00	-5.83
75610002 Timbre Federal Vendu par autres FDC	3 610.00	3 325.00	285.00	8.57
75610010 Timbre Federal National	631 327.21	631 180.00	147.21	0.02
75610011 Timbre National Nouv Chasseur	7 200.00	7 560.00	-360.00	-4.76
75610012 Complement National	88.66		88.66	-
75610016 Timbre temporaire national 9j		96.00	-96.00	-100.00
75610017 Timbre temporaire national 3j	265.21	192.00	73.21	38.02
75610018 Complement national vendu autre fd	5.72		5.72	-
75610100 Timbre Temporaire 3 Jours	1 848.00	1 848.00		
75610102 Timbre Temporaire 3j Vendu Autre FDC	1 704.00	2 280.00	-576.00	-25.26
75610103 Timbre temporaire nouveau chasseur 3j		12.00	-12.00	-100.00
75610110 Timbre temporaire 9 Jours	1 008.00	816.00	192.00	23.53
75610112 Timbre Temporaire 9j Vendu Autre FDC	288.00	192.00	96.00	50.00
75611000 Affiliations des sociétés	54 200.00	54 100.00	100.00	0.18
75611100 Participations financière territoires	79 600.00	76 900.00	2 700.00	3.51
Ventes de biens	236 974.36	239 223.00	-2 248.64	-0.94
70110000 Vignette sanglier	103 880.00	109 960.00	-6 080.00	-5.53
70110010 Vignette sanglier vendue autres fdc	440.00	260.00	180.00	69.23
70111000 Vignette sanglier tempo 3 jours	225.00	195.00	30.00	15.38
70111001 Vignette sanglier 3j vendue par autre fdc	260.00	325.00	-65.00	-20.00
70111100 vignette sanglier tempo 9 jours	130.00	100.00	30.00	30.00
70111101 Vignette sanglier 9j par autre fdc	10.00	10.00		
70120000 Particip finan plan chasse chevreuil	89 220.00	86 980.00	2 240.00	2.58
70121000 Paticip fin plan chasse cerf	11 280.00	11 867.50	-587.50	-4.95
70122000 Particip fin plan chasse mouflon	20 507.50	18 687.50	1 820.00	9.74
70140000 Dispositifs de marquages bracelets	286.96	12.50	274.46	+1 000.00
70717000 Mélange Haut jour de fête	198.00	441.00	-243.00	-55.10
70750010 Ventes cages à pie		654.50	-654.50	-100.00
70750020 Ventes collets		2 448.00	-2 448.00	-100.00
70750030 Ventes boîtes à fauve		3 026.00	-3 026.00	-100.00
70750100 Ventes plaques ""réserves""	48.00		48.00	-
70750300 Ventes plaques ""limite de chasse""	120.00		120.00	-
70750500 Ventes plaques piégeage	54.00	30.00	24.00	80.00
70750700 Ventes plaques ""chasse interdite""		64.00	-64.00	-100.00
70770000 Ventes livres cassettes permis chas	1 130.00	815.00	315.00	38.65
70780000 Ventes Bagues ""appelants Gibier Eau""	2 807.00	3 347.00	-540.00	-16.13
70783000 Ventes de boîtes à fauve	3 660.00		3 660.00	-
70783200 Ventes cages à pie	390.00		390.00	-
70783300 Ventes collets	1 975.20		1 975.20	-
70784000 Ventes Phares Comptages Nocturnes	352.70		352.70	-
- dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	100 552.60	108 527.15	-7 974.55	-7.35
70610000 Frais d'estimation		53.73	-53.73	-100.00
70680000 Autres prestations de services	2 140.00	2 400.00	-260.00	-10.83
70681000 Prestations Equarrissage	1 016.04	797.93	218.11	27.32
70800000 Produits des activités annexes	1 543.89	3 762.61	-2 218.72	-58.97
70805000 Journal fédéral	65 245.00	68 660.00	-3 415.00	-4.97
70805100 Publicites Bulletin	19 649.50	21 056.50	-1 407.00	-6.68
70808000 Publicité carnet de battue	701.17	1 299.38	-598.21	-46.04

'Voir le rapport de l'expert-comptable ayant les comptes annuels'

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT | Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%
70808400 Assurance RC Chasse	9 857.00	10 052.00	-195.00	-1.94
70850000 Ports facturés	400.00	445.00	-45.00	-10.11
- dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	337 062.48	240 007.86	97 054.62	40.44
74010000 Ecocontribution	108 149.31	45 588.61	62 560.70	137.23
74010001 Ecocontribution - PERDRIX		10 221.25	-10 221.25	-100.00
74100000 Etat	23 825.75		23 825.75	-
74200000 Conseil régional	20 981.09		20 981.09	-
74300000 Conseil Départemental	23 184.33	23 280.00	-95.67	-0.41
74500000 Subvention FNC	151 058.00	152 719.00	-1 661.00	-1.09
74510000 Subventions FRCO	2 000.00		2 000.00	-
74800000 Autres subv exploitation	7 864.00	8 199.00	-335.00	-4.09
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	17 233.60		17 233.60	-
75400000 Ressources liées à la générosité du public	17 233.60		17 233.60	-
Mécénats				
Llegs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	212 518.38	286 990.61	-74 472.23	-25.95
78150000 Repr/prov.risq.charg.expl	34 491.22	69 938.27	-35 447.05	-50.68
78151000 Reprises prov. IFC	36 884.00	63 352.00	-26 468.00	-41.78
79110000 Autres Transfert de Charge	2 145.16	9 184.34	-7 039.18	-76.64
79180000 Transf charges : DROIT DE TIMBRE GU	61 208.00	63 676.00	-2 468.00	-3.88
79181000 Transf charges : frais dossiers GU	77 790.00	80 840.00	-3 050.00	-3.77
Utilisations des fonds dédiés	20 975.19	11 208.69	9 766.50	87.13
78950000 Utilisation de fonds reportés et de fonds dédiés	16 318.55	1 477.00	14 841.55	+1 000.00
78950001 Utilisation fonds dédiés - PERDRIX	4 656.64	9 731.69	-5 075.05	-52.15
Autres produits	78 195.46	79 914.11	-1 718.65	-2.15
75800000 Produits divers de gestion courante	1 450.46	94.11	1 356.35	+1 000.00
75882000 Eco Contribution	76 745.00	79 820.00	-3 075.00	-3.85
TOTAL I	2 580 091.87	2 589 017.42	-8 925.55	-0.34
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	322 838.51	292 837.04	30 001.47	10.25
60100000 Indemnisation dégâts grand gibier	183 188.27	140 808.51	42 379.76	30.10
60109000 Indemnisations exercices précédents	20 996.75	56 398.84	-35 402.09	-62.77
60730000 Achats boîtes à fauve	7 245.60	5 582.06	1 663.54	29.81
60732000 Achats cages à pie	774.36	1 253.78	-479.42	-38.28
60738000 Achat collets	3 713.38	4 822.56	-1 109.18	-23.01
60750100 Achats plaques "réserve"	1 200.00		1 200.00	-
60750300 Achats plaques "Limite de chasse"	1 200.00		1 200.00	-
60750500 Achats plaques "attention zone piégée"		480.00	480.00	-
60750900 Achats Sacs à venaison		5 760.00	5 760.00	-
60760000 Achats de clôtures électriques	91 534.34	76 760.92	14 773.42	19.25
60770000 Achats livres cassettes permis chas		997.50	997.50	-
60770100 Achats de livres			1 132.89	-1 132.89
60780000 Achats Bagues appellants Gibier Eau	5 748.31	6 077.48	-329.17	-5.41
Variation de stocks	23 122.25	44 553.59	-21 431.34	-48.10
60300000 Variation des stocks	-7 952.43	384.18	-8 336.61	-1 000.00
60370000 Variation stocks marchandises	31 074.68	44 169.41	-13 094.73	-29.65
Autres achats et charges externes	687 951.91	684 472.46	3 479.45	0.51
60410000 Prestation Equarrissage	689.26	1 124.71	-435.45	-38.76
60420000 Prestations Piégeage	1 815.00		1 815.00	-

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT | Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%
60612000 Electricité, gaz, Eau	32 743.18	21 955.16	10 788.02	49.14
60614100 Carburant pers technique	16 228.32	13 883.71	2 344.61	16.88
60614200 Carburant pers techn dégâts	4 992.94	5 202.07	-209.13	-4.02
60614500 Carburant Président et administrateur	106.60	942.60	-836.00	-88.65
60614600 Carburant autres	98.95	78.29	20.66	26.92
60630000 Fournitures d'entretien	7 369.27	725.08	6 644.19	916.41
60640000 Fourn adm et de bureau	7 643.52	9 396.06	-1 752.54	-18.65
60650000 Petit équipement	13 658.57	12 323.73	1 334.84	10.83
60651000 Petit Equip Petit Gibier	2 366.84		2 366.84	-
60660000 Tenues et vêtements	1 842.64	2 603.66	-761.02	-29.22
60670000 Achats plan de chasse	11 004.85	12 196.74	-1 191.89	-9.77
61310000 Locations constructions	6 402.84	11 757.96	-5 355.12	-45.54
61311000 Location ONF	12 714.11	11 983.90	730.21	6.09
61320000 Locations immobilières	119.00		119.00	-
61351000 Location matériel informatique	20 322.15	16 826.57	3 495.58	20.77
61352000 Location photocopieur	11 073.60	11 801.58	-727.98	-6.17
61354000 Locations véhicules	2 699.60	2 379.60	320.00	13.45
61357000 Location INEXWEB	556.80	417.60	139.20	33.25
61358000 Location SERMADEV	354.00		354.00	-
61380000 Autres Locations	760.32		760.32	-
61520000 Entr et rép sur biens immobiliers	54 540.74	52 112.71	2 428.03	4.66
61521000 Entretien Espaces Verts	5 508.76	6 288.76	-780.00	-12.40
61522000 Entretien Territoires		7 401.51	-7 401.51	-100.00
61551000 Entretien et réparation matériel	3 345.70	1 985.45	1 360.25	68.56
61552310 Entretien BOXER 4368 YH 34		655.22	-655.22	-100.00
61552341 Entretien DUSTER DV-017-ZM	62.31	1 595.88	-1 533.57	-96.12
61552342 Entretien DUSTER EW-606-AR		673.69	-673.69	-100.00
61552400 Entretien NEW DUSTER EW-613-AR	853.77	1 102.03	-248.26	-22.50
61552410 Entretien MEGANE FW-614-AT	1 409.38	1 248.23	161.15	12.90
61552600 Entretien C3 BA-344-ZK	645.83		645.83	-
61552900 Entretien ISUZU 4X4 BR-347-FM	640.00	1 559.18	-919.18	-58.95
61554020 Entretien DUSTER EH-481-PY		184.90	-184.90	-100.00
61554030 Entretien FH-248-ER	1 360.13	770.35	589.78	76.62
61554040 Entretien FG-228-XW	666.34	896.88	-230.54	-25.75
61554050 Entretien FV-151-LE	549.55	468.90	80.65	17.27
61554060 Entretien 4368 YH 34	35.00		35.00	-
61560000 Frais de maintenance	15 847.06	17 451.59	-1 604.53	-9.20
61570000 Maintenance informatique	28 187.97	20 595.70	7 592.27	36.86
61610000 Assurances personnel fdc	240.27	456.55	-216.28	-47.48
61620000 Assurances conseil adm	413.37	820.00	-406.63	-49.63
61631000 Assurance véhicules	6 634.92	7 291.72	-656.80	-9.01
61640000 Assurances immobilisations	3 126.71	2 886.10	240.61	8.35
61680000 Autres assurances	7 229.19	6 702.31	526.88	7.86
61810000 Documentation interne		32.99	-32.99	-100.00
61881000 Autres frais divers	2 208.20	3 406.20	-1 198.00	-35.17
62100000 Personnel intérimaire		5 205.20	-5 205.20	-100.00
62260000 Honoraires avocats	18 900.00	33 557.94	-14 657.94	-43.68
62262000 Frais d'analyses	1 363.41	1 505.68	-142.27	-9.50
62263000 Honoraires exp comptable	18 756.24	18 210.36	545.88	3.00
62263200 Honoraires Commissaire aux comptes	15 174.72	18 791.33	-3 616.61	-19.24
62264000 Honoraires estimateurs départementa	21 056.16	21 892.05	-835.89	-3.82
62268000 Honoraires divers	850.01	8 386.00	-7 535.99	-89.86
62270000 Frais Actes & Contentieux		905.83	-905.83	-100.00
62280000 Divers, autres rémunérations, formation	4 072.00	7 866.00	-3 794.00	-48.23
62310000 Annonces et insertions	3 986.83	780.00	3 206.83	411.15
62331000 Réalisation de Film	8 752.00	8 920.00	-168.00	-1.88
62340000 Cadeaux adhérents et usagers	11 240.60	2 266.41	8 974.19	396.07

"Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels"

- 24 -

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT | Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%
6236000 Catalogues et imprimés	10 607.40	2 230.73	8 376.67	375.44
6236100 Impression Distr CERFA	2 987.17	7 709.46	-4 722.29	-61.25
6237100 Impression Distr Journal féd	63 222.46	73 571.88	-10 349.42	-14.07
6237200 Abonnements	2 118.31	2 325.16	-206.85	-8.90
6238000 Pourboires,dons et divers		50.00	-50.00	-100.00
6241000 Transports sur achats	140.00	180.00	-40.00	-22.22
6251000 Déplacements pers administratif	3 140.73	1 451.81	1 688.92	116.32
6251100 Déplacements pers technique	4 892.70	5 058.76	-166.06	-3.28
6251110 Déplacements pers techn dégâts	2 036.17	1 453.79	582.38	40.03
6251300 Déplacements Conseil d'Administrati	29 654.18	21 854.82	7 799.36	35.69
6251800 Autres frais de déplacements	279.30		279.30	-
6252000 Indemnités forfaitaires du Présiden		4 750.00	-4 750.00	-100.00
6256000 Missions pers administratif	3 127.02	2 180.58	946.44	43.37
6256100 Missions pers technique	264.42	238.10	26.32	10.92
6256200 Missions du Conseil d'Administratio	6 892.12	7 006.21	-114.09	-1.63
6256300 Autres missions	3 389.57	4 518.67	-1 129.10	-24.98
6256400 Indem Gardes Particuliers	1 500.00	1 500.00		
6257000 Réceptions	16 721.60	6 300.00	10 421.60	165.43
6258000 Déplacements estimateurs	14 882.06	11 872.76	3 009.30	25.34
6261100 Téléphone service administratif	10 464.50	11 580.37	-1 115.87	-9.63
6261200 Téléphone service technique	1 440.50	1 728.05	-287.55	-16.61
6261300 Téléphone service techn dégâts	650.26	780.10	-129.84	-16.67
6262100 Affranchissement service administra	12 379.00	20 397.88	-8 018.88	-39.31
62622000 Affranchissement service technique	6 088.87	7 879.88	-1 791.01	-22.73
62623000 Frais Postaux Guichet Unique	30 887.54	21 239.79	9 647.75	45.42
62628000 Frais postaux du bulletin	24 146.60	24 802.93	-656.33	-2.64
6270000 Services bancaires et assimilés	43.18	40.59	2.59	4.88
62780000 Autres services bancaires	783.57	1 071.98	-288.41	-26.87
62781000 Commissions CB Internet	8 712.75	7 503.66	1 209.09	16.11
6281000 Cotisation FNC	1 000.00	1 000.00		
62811000 Cotisation FRC	500.00	500.00		
62818000 Cotisation Syndicat National Chasse	4 597.67	4 747.93	-150.26	-3.16
62819000 Autres Cotisations	25 979.53	24 359.52	1 620.01	6.65
62820000 Frais de gardiennage	1 203.20	2 114.38	-911.18	-43.09
Aides financières	210 637.82	231 632.34	-20 994.52	-9.06
6571000 Subventions Gibier	32 788.29	34 150.68	-1 362.39	-3.99
65711000 Subventions Travaux aménagements	65 969.24	61 978.57	3 990.67	6.44
65712000 Cultures Faunistiques	60 579.13	60 338.57	240.56	0.40
65712100 Subv clotures	659.50	10 843.17	-10 183.67	-93.91
65713000 Subventions régulation prédateurs	22 709.00	24 650.10	-1 941.10	-7.87
65716800 Subventions protection cultures	1 610.82	1 446.00	164.82	11.41
65718000 Subventions Points Bonus	14 771.50	12 257.10	2 514.40	20.52
65721000 Subventions Sociétés communales		2 100.00	-2 100.00	-100.00
65730000 Subventions FNPHFS		2 372.85	-2 372.85	-100.00
65738000 Subventions diverses	5 550.00	14 870.30	-9 320.30	-62.68
65739000 Subvention Gardes Particuliers	2 025.34	2 325.00	-299.66	-12.90
65739100 Subvention Piegeurs Agrees Hlt	3 975.00	4 300.00	-325.00	-7.56
Impôts, taxes et versements assimilés	56 259.77	65 819.24	-9 559.47	-14.52
63110000 Taxe sur les Salaires	25 062.59	35 709.16	-10 646.57	-29.81
63130000 Formation continue	5 022.56	5 810.00	-787.44	-13.55
63510000 Impôts locaux	26 174.62	24 300.08	1 874.54	7.72
Salaires et traitements	414 972.13	523 533.22	-108 561.09	-20.74
64110000 Salaires Brutes	411 240.00	452 609.94	-41 369.94	-9.14
64121000 Provision pour congés payés	1 741.28	-2 792.68	4 533.96	-162.33
64140000 Indemnités et avantages divers	1 990.85	73 715.96	-71 725.11	-97.30
Charges sociales	200 104.50	239 063.04	-38 958.54	-16.30
64510000 Cotisations MSA	147 890.80	186 309.40	-38 418.60	-20.62

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 25 -

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%
64520000 Cotisations Mutuelles	10 333.62	10 198.32	135.30	1.33
64530500 Cotisations AXA Prevoyance	7 282.75	8 603.68	-1 320.93	-15.35
64530600 Cotisations Arial	20 876.68	22 063.80	-1 187.12	-5.38
64581000 Charges sociales sur congés à pay	730.24	-2 610.84	3 341.08	-127.96
64730000 Titres restaurant	11 318.40	12 268.80	-950.40	-7.75
64750000 Médecine du travail	1 672.01	1 667.88	4.13	0.24
64760000 Cartes cadeaux		562.00	-562.00	-100.00
Dotations aux amortissements et dépréciations	81 919.86	89 278.56	-7 358.70	-8.24
68101000 Dot amort immob DEGAT	4 539.15	4 639.43	-100.28	-2.16
68110000 Dot amort immob Corpor & Incorp	32 038.75	37 088.79	-5 050.04	-13.62
68111000 Dot amort immo corp & incorp Bedarieux	9 793.87	14 775.77	-4 981.90	-33.72
68113000 Dot amort immo corp St Jean de Védas	35 548.09	32 774.57	2 773.52	8.46
Dotations aux provisions	48 162.11	29 156.63	19 005.48	65.18
68150000 Dot.amort.prov.charg.expl INDEMNISATION DEGAT	48 162.11	21 243.63	26 918.48	126.71
68151000 Dot.prov.risque IFC		7 913.00	-7 913.00	-100.00
Reports en fonds dédiés	109 918.45	28 749.22	81 169.23	282.34
68950000 Report en Fonds Dédiés sur Contribution Financière	5 035.46	3 229.30	1 806.16	55.93
68950001 Reports en fonds dédiés - PERDRIX		7 109.74	-7 109.74	-100.00
68950002 Reports en fonds dédiés - CYNOPS		8 278.91	-8 278.91	-100.00
68950003 Reports en fonds dédiés - CIFBODIV		10 131.27	-10 131.27	-100.00
68950004 Report en fonds dédiés ARBZ n°1134	41 148.50		41 148.50	-
68950005 Reports en fonds dédiés GOAALL n°1063	41 239.29		41 239.29	-
68950006 Report en fonds dédiés CYNEP3 n°998	22 495.20		22 495.20	-
Autres charges	87 188.36	90 446.89	-3 258.53	-3.60
65800000 Charges diverses de gestion courante	52.71	684.82	-632.11	-92.26
65820000 Remboursement permis de chasser	1 650.65	1 570.54	80.11	5.09
65881100 Convention ONF	6 240.00	4 800.00	1 440.00	30.00
65882000 Eco Contribution	76 745.00	79 820.00	-3 075.00	-3.85
65883000 Conventions diverses	2 500.00	3 571.53	-1 071.53	-30.01
TOTAL II	2 243 075.67	2 319 542.23	-76 466.56	-3.30
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	337 016.20	269 475.19	67 541.01	25.06
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	34 109.97	5 243.38	28 866.59	550.58
76400000 Produits des vmp		1 750.00	-1 750.00	-100.00
76800000 Autres produits financiers	34 109.97	3 493.38	30 616.59	876.52
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL III	34 109.97	5 243.38	28 866.59	550.53
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	90.07		90.07	-
66700000 Charges nettes sur cessions de VMP	90.07		90.07	-
TOTAL IV	90.07		90.07	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	34 019.90	5 243.38	28 776.52	548.82
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	371 036.10	274 718.57	96 317.53	35.06
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	5 987.42	12 679.85	-6 692.43	-52.78
77500000 Produits des cessions d'actif	246.00	7 000.00	-6 754.00	-96.49

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT | Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%
77800000 Autres produits exc	5 741.42	5 679.85	61.57	1.07
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
	TOTAL V	5 987.42	12 679.85	-6 692.43
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	8 041.76	14 685.59	-6 643.83	-45.24
67520000 Val.cpt.imm.corp.ced(hbv)		109.16	-109.16	-100.00
67800000 Charges exc diverses	8 041.76	14 576.43	-6 534.67	-44.83
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
	TOTAL VI	8 041.76	14 685.59	-6 643.83
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 054.34	-2 005.74	-48.60
				2.42
Participations des salariés VII				
Impôts sur les bénéfices VIII	1 259.00	566.00	693.00	122.44
69500000 Impôts sur les bénéfices	1 259.00	566.00	693.00	122.44
	Total des produits (I + III + V)	2 620 189.26	2 606 940.65	13 248.61
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 252 466.50	2 334 793.82	-82 327.32
	EXCEDENT OU DEFICIT	367 722.76	272 146.83	95 575.93
				35.12

Détail du résultat exceptionnel

	Solde		Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%
Détail du résultat exceptionnel				
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 987.42	12 679.85	-6 692.43	-52.78
77500000 Produits des cessions d'actif	246.00	7 000.00	-6 754.00	-96.49
77800000 Autres produits exc	5 741.42	5 679.85	61.57	1.07
Reprises sur provisions et transferts de charges				
	TOTAL DES PRODUITS	5 987.42	12 679.85	-6 692.43
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 041.76	14 685.59	-6 643.83	-45.24
67520000 Val.cpt.imm.corp.ced(hbv)		109.16	-109.16	-100.00
67800000 Charges exc diverses	8 041.76	14 576.43	-6 534.67	-44.83
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
	TOTAL DES CHARGES	8 041.76	14 685.59	-6 643.83
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 054.34	-2 005.74	-48.60
				2.42

In Extenso

Associations, Fondations, Fonds de dotation

FEDERATION DEGATS

Comptes annuels

Bilan au 30/06/2023

RUE ROBERT SCHUMAN

34430 ST JEAN DE VEDAS

SIRET :

IN EXTENSO LANGUEDOC ROUSSILLON
370 Rue Etienne Lenoir CS 30099
34131 Mauguio Cedex

Tél : 04 99 13 63 13
Fax : 04 99 13 63 14

Sommaire

DÉTAIL DES COMPTES

Compte de résultat détaillé	1
Détail du résultat exceptionnel	4

Détail des comptes

Compte de résultat détaillé

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%
Produits d'exploitation				
Cotisations	79 400.00	76 900.00	2 500.00	3.25
75611100 Participations financière territoires	79 400.00	76 900.00	2 500.00	3.25
Ventes de biens	226 239.46	228 397.50	-2 158.04	-0.95
70010000 Vignette sanglier	103 880.00	109 960.00	-6 080.00	-5.53
70010010 Vignette sanglier vendue fdc	440.00	260.00	180.00	69.23
70011000 Vignette sanglier tempo 3 jours	225.00	195.00	30.00	15.38
70011001 Vignette sanglier 3 j vendue fdc	260.00	325.00	-65.00	-20.00
70011100 Vignette sanglier tempo 9 jours	130.00	100.00	30.00	30.00
70011101 Vignette sanglier 9j par autre fdc	10.00	10.00		
70020000 Particip finan plan chasse chevreuil	89 220.00	86 980.00	2 240.00	2.58
70021000 Particip fin plan chasse cerf	11 280.00	11 867.50	-587.50	-4.95
70022000 Particip fin plan chasse mouflon	20 507.50	18 687.50	1 820.00	9.74
70040000 Dispositifs de marquages bracelets	286.96	12.50	274.46	+1 000.00
- dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	2 245.06	4 651.77	-2 406.71	-51.74
70610000 Frais d'estimation		53.73	-53.73	-100.00
70800000 Produits des activités annexes	1 543.89	3 298.66	-1 754.77	-53.20
70808000 Autres produits	701.17	1 299.38	-598.21	-46.04
- dont parainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	23 825.75		23 825.75	-
74100000 Etat subvention		23 825.75		-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Llegs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	47 705.22	69 938.27	-22 233.05	-31.79
78150000 Rep/prov. risques & charges exploit	34 491.22	69 938.27	-35 447.05	-50.68
78151000 Reprise s/ provision IFC	11 954.00		11 954.00	-
79110000 Autres Transfert de Charge	1 260.00		1 260.00	-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
	TOTAL I	379 415.49	379 887.54	-472.05
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	296 119.13	273 968.27	22 150.86	8.09
60100000 Indemnisation dégâts grand gibier	183 188.27	140 808.51	42 379.76	30.10
60109000 Indemnisations exercices précédents	20 996.75	56 398.84	-35 402.09	-62.77
60760000 Achats de clôtures électriques	91 534.34	76 760.92	14 773.42	19.25
60780000 Achats bagues appelants gibier eau	399.77		399.77	-
Variation de stocks	31 074.68	44 169.41	-13 094.73	-29.65
60370000 Variation stocks marchandises	31 074.68	44 169.41	-13 094.73	-29.65
Autres achats et charges externes	67 734.74	74 817.78	-7 083.04	-9.47
60614200 Carburant pers techn dégâts	4 992.94	5 202.07	-209.13	-4.02
60630000 Fournitures d'entretien		18.00	-18.00	-100.00
60640000 Fourn adm et de bureau		264.00	-264.00	-100.00

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%
60650000 Petit équipement	1 713.95	1 049.28	664.67	63.39
60651000 Petit equip petit gibier	567.84		567.84	-
60660000 Tenues et vêtements	138.12	399.99	-261.87	-65.50
60670000 Achats plan de chasse	11 004.85	12 196.74	-1 191.89	-9.77
61354000 Locations véhicules	2 699.60	1 489.60	1 210.00	81.21
61552341 Entretien DUSTER DV-017-ZM	62.31	1 595.88	-1 533.57	-96.12
61554030 Entretien FH-248-ER	1 360.13	770.35	589.78	76.62
61560000 Frais de maintenance	1 220.00	1 112.00	108.00	9.71
61631000 Assurance véhicules	1 273.35	607.87	665.48	109.38
62100000 Personnel intérimaire		5 205.20	-5 205.20	-100.00
62260000 Honoraires avocats		6 658.00	-6 658.00	-100.00
62264000 Honoraires estimateurs départemental	21 056.16	21 892.05	-835.89	-3.82
62280000 Divers, autres rémunérations	2 050.00	408.00	1 642.00	402.45
62340000 Cadeaux adhérents et usagers	103.00		103.00	-
62360000 Catalogues et imprimés	1 884.00	1 884.00		
62410000 Transports sur achats	40.00		40.00	-
62511100 Déplacements pers techn dégâts	2 036.17	1 411.89	624.28	44.19
62580000 Déplacements estimateurs	14 882.06	11 872.76	3 009.30	25.34
62613000 Téléphone service techn dégâts	650.26	780.10	-129.84	-16.67
Aides financières	909.50	11 343.17	-10 433.67	-91.98
65712100 Subv clotures	659.50	10 843.17	-10 183.67	-93.91
65716800 Subventions protection cultures	250.00	500.00	-250.00	-50.00
Impôts, taxes et versements assimilés	7 224.82	9 143.03	-1 918.21	-20.98
63110000 Taxe sur les salaires	5 665.24	7 593.42	-1 928.18	-25.39
63130000 Formation continue	1 559.58	1 549.61	9.97	0.65
Salaires et traitements	107 587.68	113 327.84	-5 740.16	-5.06
64110000 Salaires bruts	105 964.71	102 639.86	3 324.85	3.24
64121000 Provision pour congés payés	-367.88	8 572.02	-8 939.90	-104.29
64140000 Indemnités et avantages divers	1 990.85	2 115.96	-125.11	-5.91
Charges sociales	50 240.19	53 347.70	-3 107.51	-5.83
64510000 Cotisations msa	37 157.87	36 664.04	493.83	1.35
64520000 Cotisations mutuelles	2 596.34	2 006.94	589.40	29.35
64530500 Cotisations axa prévoyance	1 829.81	1 693.13	136.68	8.09
64530600 Cotisations arial	5 245.31	4 341.96	903.35	20.80
64581000 Charges sociales sur congés à pay	-294.76	4 821.73	-5 116.49	-106.12
64730000 Titres restaurant	3 264.30	3 520.80	-256.50	-7.30
64750000 Médecine du travail	441.32	299.10	142.22	47.49
Dotations aux amortissements et dépréciations	4 539.15	4 639.43	-100.28	-2.16
68101000 Dot amort immob DEGAT	4 539.15	4 639.43	-100.28	-2.16
Dotations aux provisions	48 162.11	24 494.63	23 667.48	96.62
68150000 Dot/prov. risques & charges expl.	48 162.11	21 243.63	26 918.48	126.71
68151000 Dot.prov.risque IFC		3 251.00	-3 251.00	-100.00
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	708.02		708.02	-
65820000 Remboursement permis de chasser	708.02		708.02	-
TOTAL II	614 300.02	609 251.26	5 048.76	0.83
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-234 884.53	-229 363.72	-5 520.81	2.41

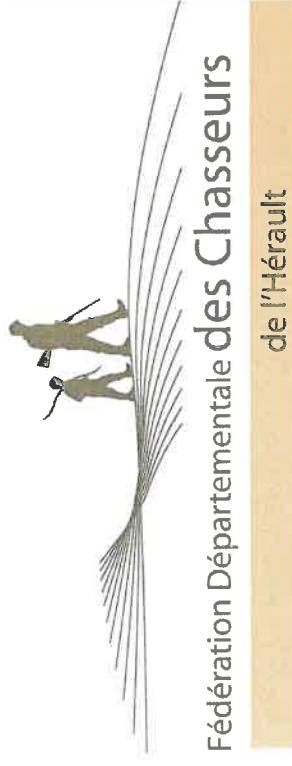
Produits financiers

Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 069.67	59.24	1 010.43	+1 000.00
76800000 Autres produits financiers	1 069.67	59.24	1 010.43	+1 000.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Déficiences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				

COMPTE DE RESULTAT			Solde	Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%	
	TOTAL III	1 069.67	59.24	1 010.43	1 705.65
Charges financières					
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	TOTAL IV				
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 069.67	59.24	1 010.43	1 705.65
	RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-233 814.86	-229 304.48	-4 510.38	1.97
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
77800000 Autres produits exc		3 067.09	599.75	2 467.34	411.17
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges					
	TOTAL V	3 067.09	599.75	2 467.34	411.39
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
67800000 Charges exc diverses		11 775.53	-11 775.53	-100.00	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
	TOTAL VI		11 775.53	-11 775.53	-100.00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 067.09	-11 175.78	14 242.87	-127.44
Participations des salariés VII					
Impôts sur les bénéfices VIII					
	Total des produits (I + III + V)	383 552.25	380 546.53	3 005.72	0.79
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	614 300.02	621 026.79	-6 726.77	-1.08
	EXCEDENT OU DEFICIT	-230 747.77	-240 480.26	9 732.49	-4.05

Détail du résultat exceptionnel

		Solde		Variation
		30/06/2023	30/06/2022	Montant
				%
Détail du résultat exceptionnel				
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 067.09	599.75	2 467.34	411.17
77800000 Autres produits exc	3 067.09	599.75	2 467.34	411.17
Reprises sur provisions et transferts de charges				
	TOTAL DES PRODUITS	3 067.09	599.75	2 467.34
				411.39
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		11 775.53	-11 775.53	-100.00
67800000 Charges exc diverses		11 775.53	-11 775.53	-100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
	TOTAL DES CHARGES	11 775.53	-11 775.53	-100.00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 067.09	-11 175.78	14 242.87
				-127.44



Fédération Départementale des Chasseurs

de l'Hérault

Annonce des cotisations, des plans de chasse et de la participation financière des territoires

Assemblée Générale - 05 avril 2024



Cotisations 2024-2025

- Timbre fédéral : 96€
- Timbre temporaire 9 jours : 48€
- Timbre temporaire 3 jours : 24€

- Vignette sanglier : 20€
- Vignette temporaire sanglier 9 jours : 10€
- Vignette temporaire sanglier 3 jours : 5€

- Adhésion territoriale : 100€
- Cotisation FRC Occitanie : 500€



Participations financières

Plan de chasse

2024-2025

- Cerf élaphe : 80€
- Cerf élaphe de substitution : 160€
- Daim : 37€
- Mouflon : 30€
- Chevreuil : 17.50€





Participation financière des territoires pour lesquels est délivré un carnet de battue 2024-2025

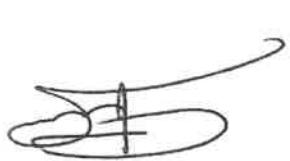
La méthodologie et le principe d'application de la participation financière des territoires de chasse au travers du plan de gestion du sanglier ont été approuvés par l'assemblée générale dématérialisée du 3 avril 2021. Ils restent identiques pour la saison 2024-2025.

Participation financière = part fixe de base 100€ + part variable en fonction des classes des indemnisations
de la commune

- Commune verte : aucune indemnisation, part variable = 0
- Commune orange : indemnisation inférieure à 1000€ = part variable à 100€
- Commune rouge : indemnisation supérieure à 1000€ mais ne faisant pas partie du top 20 = part variable à 200€
- Commune grise : 20 communes les plus indemnisées = part variable à 300€
- Commune noire : commune point noir = part variable à 400€

Rappel : c'est la commune dont la surface de chasse est la plus grande (cf. cartographie du carnet de battues) qui servira à fixer le montant de la part variable pour le ou les carnets de battue situées sur plusieurs communes.

Guy ROUDIER



Le Trésorier

Max ALLIES

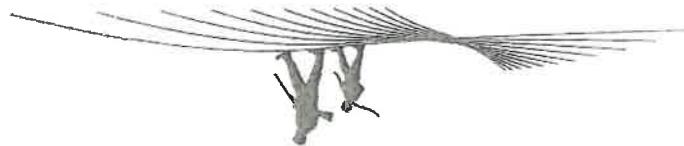


Le Président

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024/2025

de l'Hérault

Fédération Départementale des Chasseurs



SIRET : 77602003400034
NAF : 9312Z

34430 ST JEAN DE VEDAS

RUE ROBERT SCHUMAN

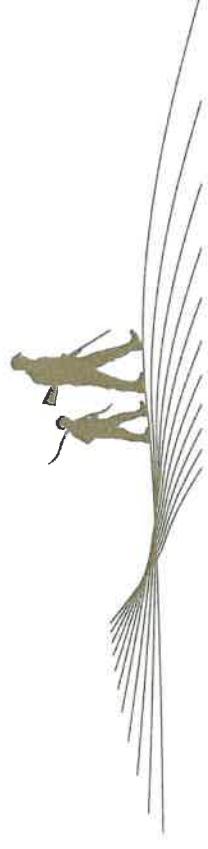
Budget prévisionnel au 30/06/2025

FEDERATION DES CHASSEURS 34

Compte Résultat

	Budget prévisionnel 2024/2025	du 01/07/2024 au 30/06/2025
Produits d'exploitation		
Cotisations	Ventes de biens Vignettes sanglier, plan de chasse Ventes de prestations de services	1 501 724 10 810 221 900 89 550 350 808 80 000 76 000 370 000 758 415 290 500 76 000 62 267 452 390 220 984 109 300 11 400
Charges d'exploitation	Achats de marchandises Variation de stocks Imdématisations dégâts de grand gibier Autres achats et charges extrêmes * Aides financières Eco Contribution Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements sur immobilisations Reports en fonds dédiés Dotations aux provisions pour risques et charges	146 200 370 000 758 415 290 500 76 000 62 267 452 390 220 984 109 300 11 400
TOTAL (I)	2 475 456	76 000 144 664 350 808 80 000 76 000 370 000 758 415 290 500 76 000 62 267 452 390 220 984 109 300 11 400
Charges d'exploitation	Achats de marchandises Variation de stocks Imdématisations dégâts de grand gibier Autres achats et charges extrêmes * Aides financières Eco Contribution Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements sur immobilisations Reports en fonds dédiés Dotations aux provisions pour risques et charges	146 200 370 000 758 415 290 500 76 000 62 267 452 390 220 984 109 300 11 400
TOTAL (II)	2 497 456	* Y compris :
Produits financiers	Dé participations D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Rapports sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	30 000
TOTAL (V)	30 000	Produits financiers
Charges financières	D'opérations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placées	
TOTAL (VI)		Charges financières
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	30 000	

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	8 000
Budget prévisionnel 2024/2025 (Suite)	
Du 01/07/2024 Au 30/06/2025	
Produits Exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges Exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
Participations des salariés (IX)	8 000
Impôts sur les bénéfices (X)	
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+V+VI)	2 505 456
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	
TOTAL (VII)	
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
Participations des salariés (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 505 456
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	0



Fédération Départementale **des Chasseurs**

de l'Hérault

Vote des résolutions financières

Assemblée Générale 2024-2025



Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du Trésorier ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, je vous demande :

- d'approver les comptes annuels de l'exercice clos le **30 juin 2023**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.





Deuxième résolution



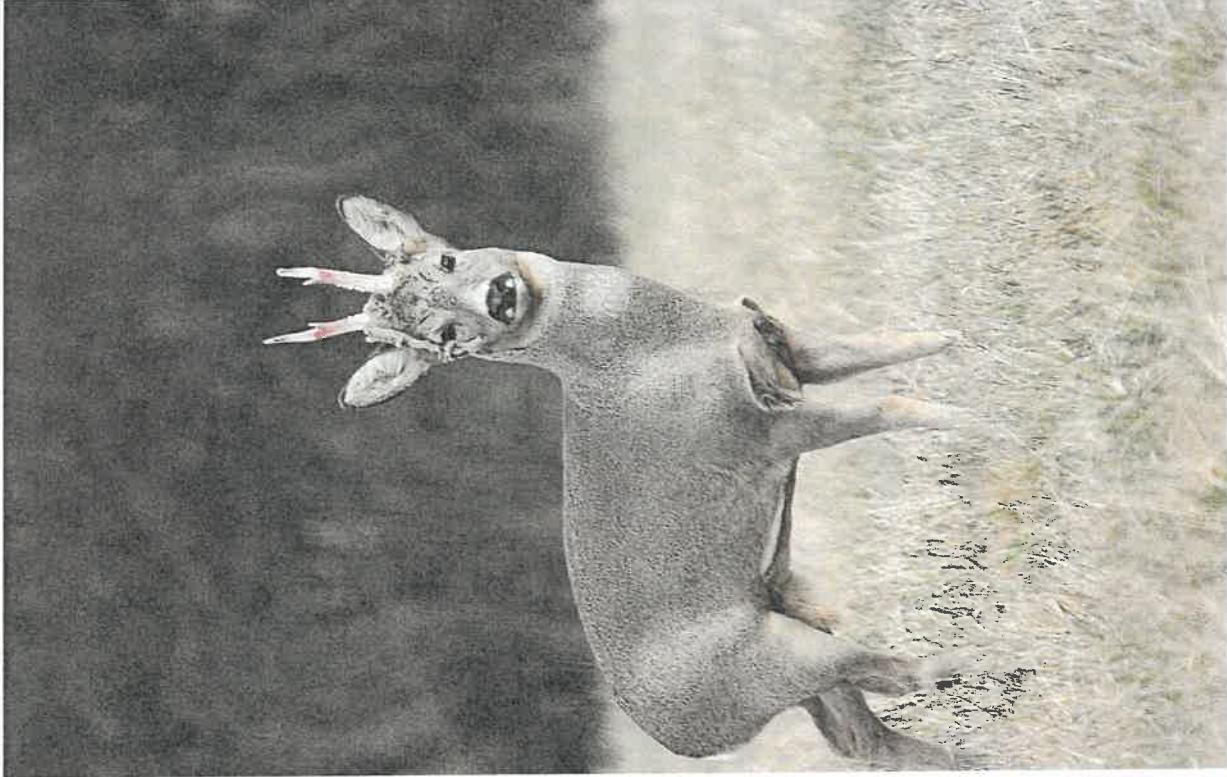
Je vous demande :

- de donner quitus au conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le **30 juin 2023**.



Troisième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, je vous demande d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice clos le **30 juin 2023**, s'élevant à **367 722,76 €** au compte de réserves.





Quatrième résolution

Suite à la présentation du Trésorier adjoint, je vous demande d'approver le budget 2024 – 2025 caractérisé par :

- un total de produits de **2 505 456 €**,
- un total de charges de **2 505 456 €**.



Cinquième résolution



• Suite à la présentation du budget 2024 - 2025 par le Trésorier adjoint, je vous demande d'approver le montant des cotisations selon les modalités suivantes :

- Prix du timbre fédéral : **96 €**
- Prix du timbre temporaire pour 9 jours : **48 €**
- Prix du timbre temporaire 3 jours : **24 €**

- Prix de la vignette sanglier : **20 €**
- Prix de la vignette temporaire sanglier pour 9 jours : **10 €**
- Prix de la vignette temporaire sanglier pour 3 jours : **5 €**

- Adhésion territoriale : **100 €**
- Cotisation FRC Occitanie : **500 €**

Sixième résolution



Suite à la présentation du budget 2024 - 2025, je vous demande d'approuver le montant des participations financières Plan de chasse selon les modalités suivantes :

- Cerf élaphe : **80 €**
- Cerf élaphe de substitution : **160 €**
- Daim : **37 €**
- Mouflon : **30 €**
- Chevreuil : **17,50 €**



Septième résolution



- Suite à la présentation du budget 2024–2025, je vous demande d'approver les participations financières issues du plan de gestion sanglier pour tous les territoires de chasse auxquels est délivré un carnet de battues en fonction de l'indemnisation des dégâts du dernier exercice clos :

Participation financière = part fixe de base (**100 €**) + part variable en fonction des classes des indemnisations de la commune

- **Commune verte** : aucune indemnisation = part variable à **0 €**
- **Commune orange** : indemnisation inférieure à **1 000 €** = part variable à **100 €**
- **Commune rouge** : indemnisation supérieure à **1 000 €** mais ne faisant pas partie du top 20 = part variable à **200 €**
- **Commune grise** : 20 communes les plus indemnisées = part variable à **300 €**
- **Commune noire** : commune point noir = part variable à **400 €**

Résolution portant sur la vente de la parcelle de Capestang, propriété de la FDC 34

Suite à la présentation de la situation et conformément à l'article 11.90 des statuts, je vous demande :

- d'autoriser le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, à procéder à la vente de la parcelle de Capestang Section i, N° 387 d'une superficie de 6 ha 41 a 75 ca.

**S.C.P LE DOUCEN -
CANDON & ASSOCIES
Commissaires de Justice**
 8 Place de la Comédie
 34000 Montpellier
 ☎ 04 67 66 56 36
 E-MAIL : constat@ledoucen-candon-huissiers.com
 BDPFR7616607004369822178
 567248 CCBPFRPPPG CB-
 PAIEMENT EN LIGNE
 WWW.LEDOUCEN-CANDON-HUSSIERS.COM

EXPEDITION

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT DE L'ACTE
(Décret n° 2016-230 du 26-02-2016)

Total T.T.C. Euros 850.00



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE CINQ AVRIL

A PARTIR DE DIX HEURES ET TRENTE MINUTES

A la requête de :

La **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT**, Association loi 1901, ayant son siège 11 RUE ROBERT SCHUMAN - P.A. LA PEYRIERE - CS 90010 à 34433 SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX ;

Représentée ce jour, pour les besoins du constat, par son Directeur, Monsieur Geoffrey QUIMBEL.

Lequel m'expose :

Que l'Assemblée Générale annuelle des Chasseurs de l'Hérault doit se tenir, sur convocation de son Président, Monsieur Max ALLIÈS, le **05 AVRIL 2024** au 41 AVENUE DE BÉZIERS - THÉÂTRE DE L'ARDAILLON à 34450 VIAS ;

Que la requérante a intérêt à faire constater la tenue de l'Assemblée Générale et les opérations de vote qui doivent avoir lieu lors de cette assemblée.

Et me demande :

De bien vouloir me rendre sur place, afin de dresser toutes constatations utiles à ce sujet.

Sur quoi,

Répondant à cette demande,

Je soussigné Patrick CANDON, Commissaire de Justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle LE DOUCEN – CANDON & Associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice ayant son siège 8 Place de la Comédie à 34000 MONTPELLIER.

Certifie m'être transporté, ce jour et heure, 41 AVENUE DE BÉZIERS, au THÉÂTRE DE L'ARDAILLON, à 34450 VIAS ; où, là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS

Arrivé sur place à 17h30, je retrouve Monsieur QUIMBEL Geoffrey, Directeur, qui me remet :

- Une liste des pouvoirs internes aux adhérents territoires assemblée générale, arrêtée au 05 avril 2024 ;
- La liste d'émargement ;
- Le listing de votes.

Il doit être précisé qu'avec l'envoi de la convocation adressée à chaque adhérent, il a été joint une carte de vote en deux volets pour chaque adhérent.

Une copie de la convocation à l'assemblée générale est annexée au présent procès-verbal de constat.

Deux bureaux d'émargement ont été installés à l'entrée du théâtre.

Le premier bureau d'émargement, composé de Monsieur Ludovic AYMARD et Madame Nathalie RAYMOND, accueille les adhérents dont les noms commencent entre les lettres A et L.

Le second bureau d'émargement, composé de Madame Virginie ALLIE et Monsieur Denis CARRIERE, accueille les adhérents dont les noms commencent entre les lettres M et Z.

Chaque adhérent se présente alors tour à tour à l'un ou l'autre des bureaux d'émargement, présentant leur carte de vote et justifiant de leur identité.

Certains d'entre eux détiennent des pouvoirs qu'ils font valoir pour la présente assemblée et ils émargent à ce titre.

Sur chaque bulletin de vote, il est indiqué le nom et le matricule de l'adhérent, le nombre de voix dont dispose ce dernier et le responsable de chasse.

Lors de l'émargement, l'adhérent signe les deux volets constituant la carte de vote, en conserve un et en remet un au bureau d'émargement.

À 18h13, Monsieur le président ALLIES ouvre la séance.

Ce dernier déclare l'ouverture du congrès pour l'exercice 2023/2024.

La parole est donnée à Monsieur Le Maire de VIAS, qui prononce un discours d'accueil après que la parole ait été donnée préalablement au Président de la Chasse SAINT HUBERT de VIAS.

À l'issue du discours de Monsieur Le Maire, il est procédé à l'annonce des distinctions honorifiques et remis aux récipiendaires les trophées et les honneurs.

À 18h40, Monsieur le président ALLIES reprend la parole et propose de soumettre au vote l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 07 avril 2023.

La parole est donnée à l'assemblée.

Personne ne prenant la parole, il est procédé au vote.

VOTE : Contre : 0 / Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président expose ensuite qu'il doit, afin de respecter l'ordre de la convocation, procéder au rapport sur la situation, la gestion et les activités réalisées par la Fédération lors de l'année écoulée.

Il indique qu'un film a été effectué à cette fin et que la projection dudit dura environ 35 minutes.

À l'issue de ce film, le Président ALLIES reprend la parole et donne des explications complémentaires notamment concernant l'activité de l'association, qui n'avaient pu être enregistrées dans le film, ces dernières étant récentes.

Il donne la parole à l'assemblée.

Personne ne prenant la parole, Monsieur ALLIES soumet au vote l'approbation du rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT pour l'exercice écoulé.

VOTE : Contre : 0 / Abstention : 0

L'approbation est adoptée à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Guy ROUDIER afin qu'il effectue le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2022/2023.

À l'issue dudit rapport, la parole est donnée à l'assemblée.

Personne ne prend la parole.

Monsieur Guy ROUDIER a ensuite la charge, en l'absence du Cabinet EUROPÉENNE EXPERTISE - Commissaires aux comptes, de donner lecture du rapport établi par ces derniers.

Il demande alors à l'assemblée s'il y a des questions sur ce rapport, établi par les Commissaires aux comptes.

Le président ALLIES indique qu'en l'absence du Cabinet des Commissaires aux comptes, cela paraît difficile.

La parole est alors donnée au Trésorier adjoint, Monsieur Eric LE CLERGUE, qui présente le budget prévisionnel pour 2024/2025.

À l'issue de ce rapport, il est donné la parole à l'assemblée.

Personne ne prend la parole.

Monsieur ALLIES, Président, reprend la parole et indique qu'il va être procédé aux votes des résolutions financières ; Il y en a sept.

Copie des sept résolutions demeurera annexée au présent procès-verbal de constat.

Il convient de préciser qu'avant le vote de chaque résolution, le Président en fait lecture, puis donne la parole à l'assemblée et soumet la résolution dont s'agit au vote.

Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice 2022/2023 (clos le 30 juin 2023), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports :

VOTE : Contre : 0 / Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Quitus au conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 :

VOTE : Contre : 0 / Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 :

VOTE : Contre : 0 / Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024/2025.

VOTE : Contre : 0 / Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Approbation du montant des cotisations 2024/2025 selon modalités :

VOTE : Contre : 0 / Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Sixième résolution : Approbation des participations financières Plan de chasse 2024-2025 selon modalités :

VOTE : Contre : 0 / Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Septième résolution : Approbation des participations financières issues du plan de gestion sanglier pour tous les territoires de chasse auxquels est délivré un carnet de battues en fonction de l'indemnisation des dégâts du dernier exercice clos :

VOTE : Contre : 0 / Abstention : 0

La résolution est approuvée à l'unanimité.

À l'issue de ces votes, le Président ALLIES reprend la parole pour indiquer qu'il existe une autre résolution, consistant à autoriser l'association à procéder à la vente de la parcelle de CAPESTANG ; Il précise qu'il s'en est expliqué vis-à-vis de tous, et ce, dans l'ensemble des réunions ayant eu lieu ; Ce dernier donne ensuite la parole à l'assemblée.

Personne ne prend la parole.

VOTE : Contre : 0 / Abstention : 0

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Le Président ALLIES demande enfin à l'assemblée s'il y a d'autres questions.

Personne ne prenant la parole ;

Il est alors temps de procéder à la projection vidéo d'un film sur l'éco-contribution.

À l'issue de la diffusion de ce film, n'ayant plus d'autres constatations à effectuer, j'ai quitté l'assemblée.

De tout quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Me Patrick Candon



Adhérent territoire «MATRICULE»

«CHASSEUR_NOM»
«CHASSEUR_LIGNE2»
«CHASSEUR_LIGNE3»
«CHASSEUR_ADRESSE1»
«CHASSEUR_ADRESSE2»
«CHASSEUR_CP» «CHASSEUR_COMMUNE»

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'Assemblée Générale Annuelle des Chasseurs de l'Hérault se tiendra le :

VENDREDI 05 AVRIL 2024 au théâtre de l'Ardaillon, 41 avenue de Béziers, sur la commune de VIAS
Ouverture : 17 h 00
Début de l'assemblée générale : 18 h 00

/ORDRE DU JOUR STATUTAIRE/ (art. 11.84 des statuts)

- * Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 07 avril 2023,
- * Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération,
- * Rapport de gestion du trésorier,
- * Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2023,
- * Approbation des comptes de l'exercice 2022-2023, quitus, affectation du résultat,
- * Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2024-2025,
- * Votes du montant des cotisations 2024-2025, des participations financières du plan de chasse 2024-2025, des participations financières des territoires pour lesquels est délivré un carnet de battues 2024-2025,
- * Vente des parcelles de Capestang (art 11.90 des statuts)
- * Questions écrites.

Tous les documents sont ou seront consultables sur le site de la FDC 34 <https://www.chasse-nature-occitanie.fr/herault/> (onglet Actualités) au moins huit jours avant (art. 5.19 du règlement intérieur).

/CONDITIONS DE PARTICIPATION/ (art. 11.80 + 96 à 102 des statuts)

L'assemblée générale comprend tous les membres de la fédération ayant versé leur cotisation à quelque titre qu'ils soient affiliés. Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la fédération, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent, titulaire du permis de chasser ou détenteur d'un droit de chasse. Cette procuration identifie le mandataire et le mandant. Si le mandataire est le représentant d'une personne morale, cela est précisé dans la procuration.

Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 10 pouvoirs (art. 5.22 du règlement intérieur).

Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. La superficie retenue pour l'établissement des droits de vote est celle qui a été déclarée lors de l'adhésion annuelle. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent.

Lorsque le mandant est une personne physique, le mandat désigne expressément soit le mandataire lorsqu'il s'agit d'une autre personne physique soit le représentant légal lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

Lorsque le mandant est une personne morale, le mandat est donné conformément aux dispositions qui régissent celles-ci. Le mandataire peut être une personne physique ou morale.

Les adhérents de la fédération, qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser à la fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent, soit au plus tard le 15 MARS 2024, date limite impérative. La liste des adhérents et des droits de vote sont consultables au siège de la fédération pendant les huit jours précédant l'assemblée générale.

Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente (soit 159 voix). Si vous ne pouvez pas être présent à l'assemblée générale, mais souhaitez y être représenté, vous devez adresser un pouvoir au plus tard le 15 MARS 2024, date limite impérative (ci-joint modèle).

Conformément à l'art. 5.23 du règlement intérieur, les chasseurs individuels qui souhaitent participer aux travaux de l'assemblée générale doivent s'inscrire vingt jours avant, soit au plus tard le 15 MARS 2024, date limite impérative.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition, sur simple demande, de tous les membres de la fédération à son siège social (art. 11.104 des statuts). Ils seront consultables sur le site de la FDC 34 www.chasse-nature-occitanie.fr/herault (onglet Actualités) ainsi que les statuts et le règlement intérieur.

/QUESTIONS ÉCRITES/ (art.11.91 à 93 des statuts)

Pour qu'une question écrite soit inscrite à l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée par 50 adhérents.

Elle doit être adressée par courrier recommandé avec avis de réception, à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, Parc d'Activités « la Peyrière » - 11 rue Robert Schuman – CS 90010 - 34433 St Jean de Védas Cedex, pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération, au plus tard le 15 MARS 2024, date limite impérative.

/DISTINCTIONS HONORIFIQUES/

Nous vous rappelons que les éventuelles **propositions de médaillés** ayant rendu des services à la cause cynégétique doivent nous être envoyées avant le 15 mars 2024, date limite impérative.

A cette occasion, sera également remis le **trophée régional Occitanie « chasse durable »** d'un montant de 2 000 € à l'Association de chasse Corneilhan qui a été retenue pour l'Hérault, dans le cadre de sa contribution à la protection de la Nature et de la Biodiversité dans le secteur biterrois.

La remise des distinctions honorifiques aura lieu en début d'assemblée générale.

/APERITIF DINATOIRE/ (Inscription obligatoire)

Un apéritif dinatoire de clôture sera servi au théâtre de l'Ardaillon à VIAS. Les congressistes désireux d'y participer sont priés de se faire inscrire avant le 15 mars 2024 auprès du secrétariat (3 personnes maximum par adhérent territoire).

Nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président

Max ALLIES



Coupon réponse Apéritif dinatoire («MATRICULE»)

Je soussigné _____ représentant l'adhérent territoire
de : _____ participera à l'apéritif dinatoire

servi au théâtre de l'Ardaillon à VIAS :

OUI

NON - Absent

Nombre de participants à l'apéritif : _____ (3 maximum)

**COUPON A RENVOYER PAR MAIL A VIRGINIE ALLIE (contact@fdc34.com)
OU PAR LA POSTE**

FDC34 – PA La Peyrière-11 Rue Robert SCHUMAN-CS90010 – 34433 SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX

INSCRIPTION OBLIGATOIRE





Saint Jean de Védas, le 1er mars 2024

7

«CIVILITE» «NOM» «PRENOM»
«LIBELLE_TITRE» «SOCIETE»
«ADRESSE1»
«ADRESSE2»
«CP» «COMMUNE»

«CIVILITE_LIBELLE»,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale de notre Fédération qui aura lieu

Au Théâtre de l'Ardaillon, 41 Avenue de Béziers, à VIAS
le vendredi 5 avril 2024 à 18 h 00
ainsi qu'à l'apéritif dinatoire qui clôturera cette réunion,

Vous remerciant par avance de votre participation à ce congrès, nous vous prions de croire,
«CIVILITE_LIBELLE», à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président



Max ALLIES

«CIVILITE» «NOM» «PRENOM»
«LIBELLE_TITRE» «SOCIETE»

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> ASSISTERA | } | A l'Assemblée Générale du 5 avril 2024 |
| <input type="checkbox"/> N'ASSISTERA PAS | | |
| <input type="checkbox"/> ASSISTERA | } | A l'apéritif dinatoire qui suivra |
| <input type="checkbox"/> N'ASSISTERA PAS | | |

Nous vous remercions de cocher les cases correspondantes
Et vous prions de bien vouloir retourner ce coupon par courrier ou mail (contact@fdc34.com)
Au plus tard le 15 mars 2024.

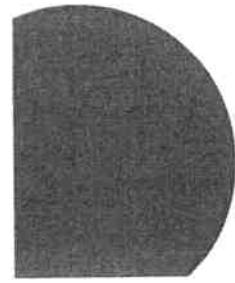


Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du Trésorier ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, je vous demande :

- d'approver les comptes annuels de l'exercice clos le **30 juin 2023**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

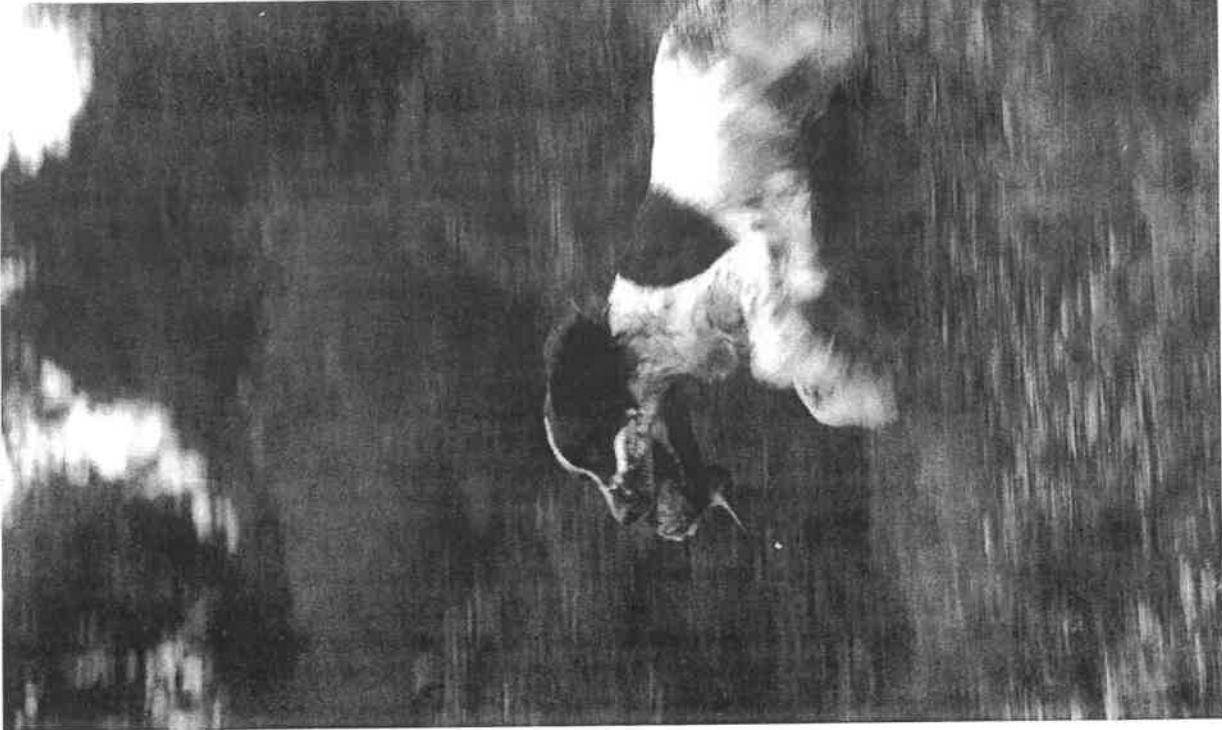


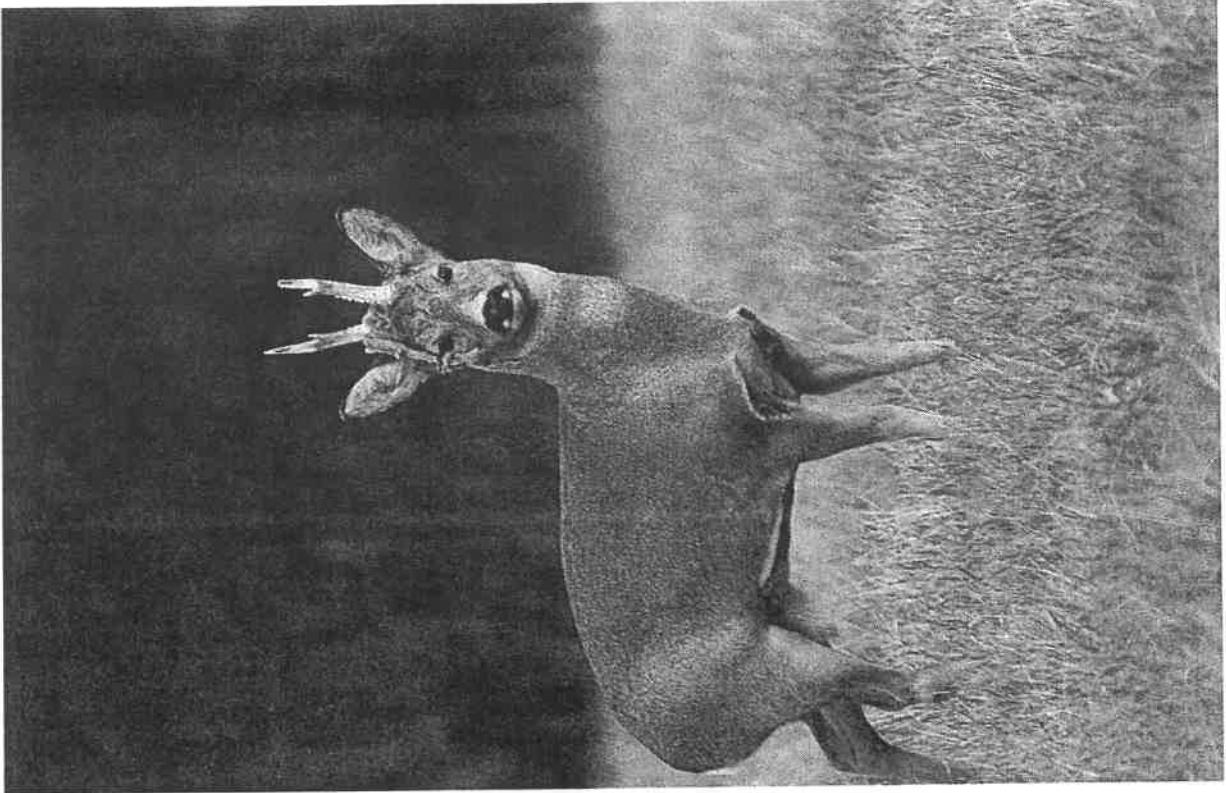


Deuxième résolution

Je vous demande :

- de donner quitus au conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le **30 juin 2023**.

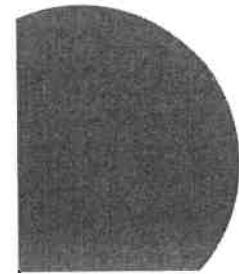




Troisième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, je vous demande d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice clos le **30 juin 2023**, s'élevant à **367 722,76 €** au compte de réserves.

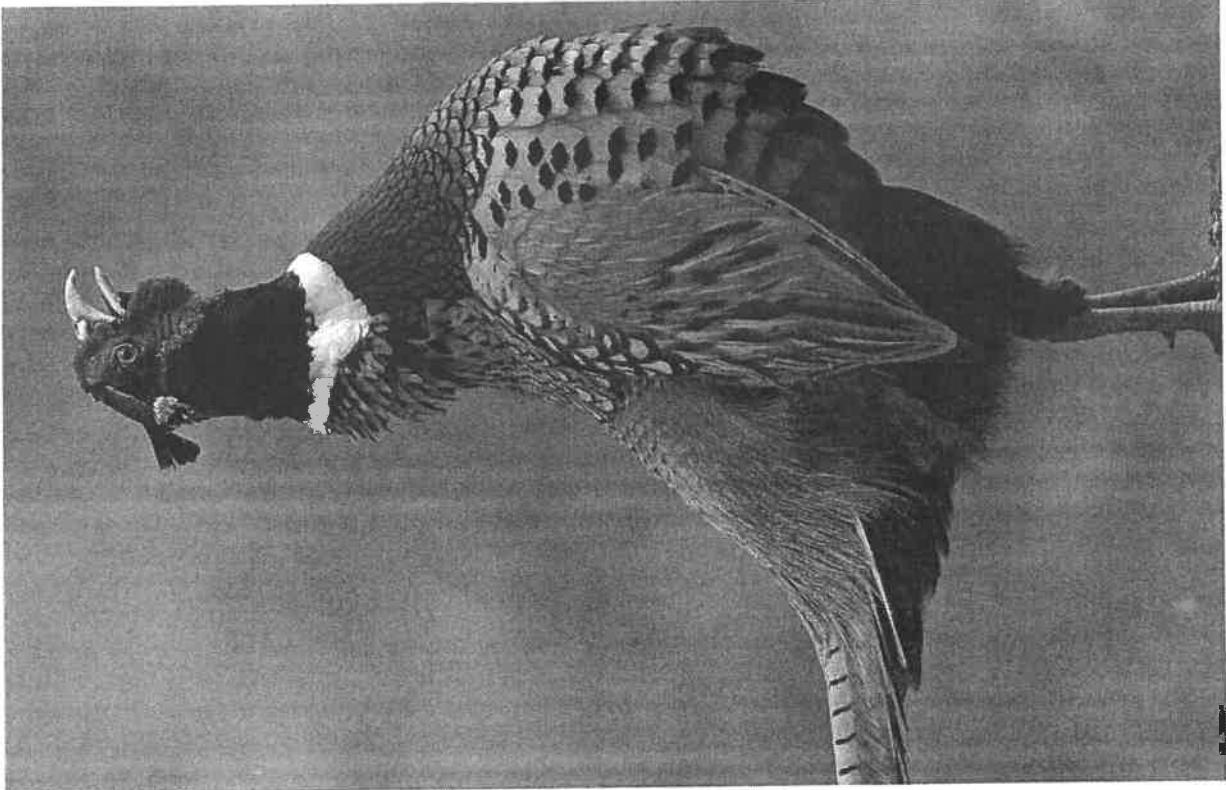




Quatrième résolution

Suite à la présentation du Trésorier adjoint, je vous demande d'approver le budget 2024 – 2025 caractérisé par :

- un total de produits de **2 505 456 €**,
- un total de charges de **2 505 456 €**.



Cinquième résolution



• Suite à la présentation du budget 2024 - 2025 par le Trésorier adjoint, je vous demande d'approuver le montant des cotisations selon les modalités suivantes :

- Prix du timbre fédéral : **96 €**
- Prix du timbre temporaire pour 9 jours : **48 €**
- Prix du timbre temporaire 3 jours : **24 €**

- Prix de la vignette sanglier : **20 €**
- Prix de la vignette temporaire sanglier pour 9 jours : **10 €**
- Prix de la vignette temporaire sanglier pour 3 jours : **5 €**

- Adhésion territoriale : **100 €**
- Cotisation FRC Occitanie : **500 €**



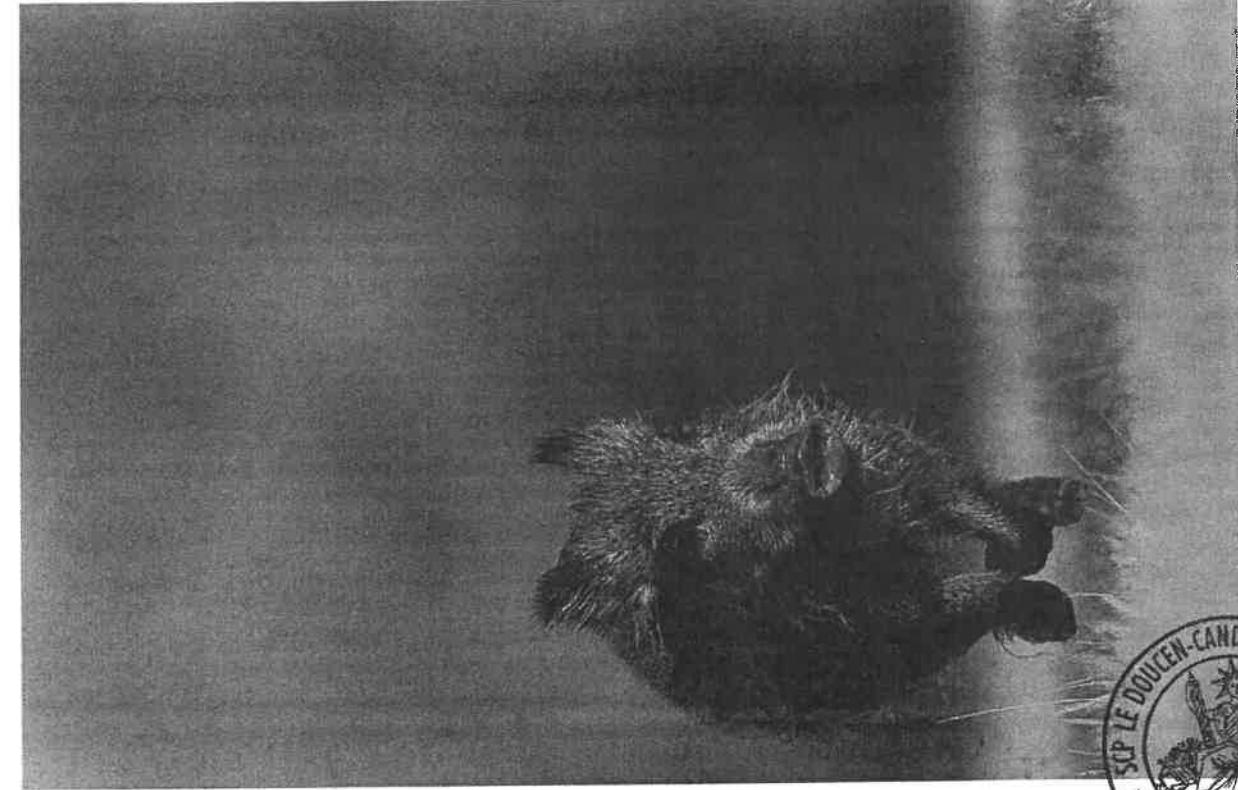
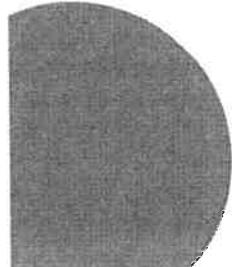
Sixième résolution

Suite à la présentation du budget 2024 - 2025, je vous demande d'approver le montant des participations financières Plan de chasse selon les modalités suivantes :

- Cerf élaphe : **80 €**
- Cerf élaphe de substitution : **160 €**
- Daim : **37 €**
- Mouflon : **30 €**
- Chevreuil : **17,50 €**



Septième résolution



• Suite à la présentation du budget 2024-2025, je vous demande d'approver les participations financières issues du plan de gestion sanglier pour tous les territoires de chasse auxquels est délivré un carnet de battues en fonction de l'indemnisation des dégâts du dernier exercice clos :

Participation financière = part fixe de base (100 €) + part variable en fonction des classes des indemnisations de la commune

Commune verte : aucune indemnisation = part variable à 0 €

Commune orange : indemnisation inférieure à 1 000 € = part variable à 100 €

Commune rouge : indemnisation supérieure à 1 000 € mais ne faisant pas partie du top 20 = part variable à 200 €

Commune grise : 20 communes les plus indemnisées = part variable à 300 €

Commune noire : commune point noir = part variable à 400 €

Résolution portant sur la vente de la parcelle de Capestang, propriété de la FDC 34

Suite à la présentation de la situation et conformément à l'article 11.90 des statuts, je vous demande :

- d'autoriser le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, à procéder à la vente de la parcelle de Capestang Section i, N° 387 d'une superficie de 6 ha 41 a 75 ca.

